Rapport

Rapport d'évaluation du Schéma de Transition énergétique et écologique (STEE)

Rapport intermédiaire

Direction :	Direction Développement Durable et Energie
Service :	Service Stratégie et Animation
Date de rédaction :	10 janvier 2023 - DIR-TYPE-001 - Version : 2.0
Description :	Ce rapport présente l'évaluation du Schéma de transition énergétique et écologique élaboré en 2017-2018 et adopté en 2019, feuille de route de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand pour la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources naturelles.

SOMMAIRE

1. Table des matières

INTRODUCTION....3

SYNTHÈSE DES POINTS CLÉS DE L'ÉVALUATION....4

1. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE....6

1.0 Point clés de l'évaluation de la mise en œuvre du Schéma de transition énergétique et écologique....6

1.1 Bilan de la mise en œuvre des actions du Schéma de transition énergétique et écologique....6

1.2 Bilan des freins et des leviers de l'action....12

2. BILAN DU RÔLE DES PARTIES PRENANTES....15

2.0 Point clés du bilan des parties prenantes....16

2.1 Bilan du rôle des partenaires dans la mise en œuvre du Schéma de transition énergétique et écologique....16

2.2 Bilan de l'évaluation de la transition énergétique et écologique sur le territoire par les citoyens....17

3. ÉVALUATION DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET REVUE DE LA STRATÉGIE....21

3.0 Points clés de l'évaluation de la dynamique territoriale....21

3.1 Rappel des principaux objectifs du Schéma de transition énergétique et écologique....21

3.2. Consommation d'énergie finale....23

3.3. Émissions de gaz à effet de serre....24

3.4. Production d'énergies renouvelables....25

3.5. Vision générale....26

4. PARANGONNAGE DES COLLECTIVITÉS SUR LE SUIVI ET LE PILOTAGE DE LEUR POLITIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE....26

4.0 Point clés du parangonnage de collectivités....26

4.1 Relevé des bonnes pratiques de Grenoble et Besançon....26

5. ANALYSE DE LA COHÉRENCE DU PROGRAMME AVEC LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES....28

5.0 Points clés de l'analyse de la cohérence du programme avec les évolutions réglementaires....28

5.1 Articulation du STEE avec les démarches de planification territoriale de la Ville de Clermont-Ferrand et de la Métropole....28

5.2 Principales évolutions réglementaires depuis l'adoption du Schéma de transition énergétique et écologique en 2019....29

ANNEXE 1. TABLEAU DE L'ÉVALUATION INTERNE DES ACTIONS – CORRESPONDANCE AVEC LES CIBLES....32

ANNEXE 2. ÉVALUATION DE LA PERCEPTION DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR LES CITOYENS – GRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES....40

ANNEXE 3. RELEVÉ DU RÔLE, DES FREINS ET DES LEVIERS DE L'ACTION LOCALE PAR LES PARTENAIRES....42

Suivi des modifications

Date	Version	Objet de la modification
12/12/2022	V1.0	Création du document

Circuit interne de Vérification / Approbation

Rédigé par : Simon GAUTHIER, Emilie HUURNEMAN	Vérifié par : Alexandra WATIER	Relu, modifié et approuvé par : Violaine MAGNE

INTRODUCTION

Le Schéma de Transition énergétique et écologique de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand est une feuille de route du territoire, élaboré en 2018 et adopté en 2019. Il vise à dépasser le cadre des enjeux du Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) et intègre une pluralité d'enjeux :

- **Environnementaux :** réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation énergétique, limitation des pollutions, préservation de l'environnement, production d'énergie renouvelable,
- **De santé publique :** diminution des émissions de particules fines, amélioration de la qualité de l'alimentation, lutte contre les îlots de chaleur,
- **Socio-économiques :** réduction de la précarité énergétique, animation de l'activité économique locale,
- **De qualité de vie :** partage de l'espace public en ville, renaturation des espaces.

Ce document comprend 87 actions articulées autours de 3 axes :

- Préserver nos ressources et adapter notre territoire aux changements à venir
- Valoriser nos ressources locales en s'appuyant sur le tissu économique
- Miser sur un territoire sobre et efficace en énergie

Ce document s'articule et intègre les démarches existantes sur le territoire :

- Une **labellisation Cap Cit'ergie** de la Métropole et sa ville centre en 2019, soit 2 étoiles au label Territoire Engagé pour la Transition Écologique – volet climat-air-énergie, et un objectif de 3 étoiles pour 2023 ,
- Un engagement dans la démarche **Territoire à énergie positive (TEPOS)** depuis 2016,
- Un **bilan des Émissions de gaz à effet de Serre Patrimoine et Compétences** actualisé sur les données 2021
- D'autres plans et démarches :
  - Plan de sobriété, Plan de Déplacement Urbain, Plan Alimentaire Territorial, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Programme Local de l'Habitat, Démarche Urb-en-Pact, Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires,
  - Rencontres des Transitions, Ateliers des transitions, Convention citoyenne de Clermont-Ferrand.

Le Schéma de Transition énergétique et écologique (STEE) de Clermont Auvergne Métropole et et de la Ville de Clermont-Ferrand remplissant l'obligation réglementaire du Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) pour le territoire, le document est soumis à l'obligation de l'évaluation à 3 ans et à 6 ans (décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial fixant l'évaluation mi-parcours et de l'évaluation finale).

Il s'agit d'une période de réflexion autour de la mise en œuvre et de l'impact des actions du STEE sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole.

Cette période d'évaluation répond à plusieurs objectifs :

- Objectiver et rendre factuel l'avancement des actions du STEE de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand,

- Orienter la stratégie de la 2ème période de mise en œuvre du STEE (2022 – 2025),
- Faire le bilan du rôle de la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand dans la mise en œuvre des actions du STEE,
- Collecter et analyser les freins et les leviers de l'action locale,
- Collecter les indicateurs de suivi, d'impacts, financiers et humains,
- Évaluer la dynamique locale sur le territoire de la Métropole.

SYNTHÈSE DES POINTS CLÉS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation mi-parcours du Schéma de Transition énergétique et écologique (STEE) de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont est une démarche réglementaire réalisée à l'issue des 3 premières années de mise en œuvre sur le territoire.

Cette évaluation met en lumière plusieurs enseignements sur la dynamique de mise en œuvre de cette feuille de route ainsi que les enjeux soulevés pour la seconde période du document de planification territoriale (2023 – 2025) tout en préparant la réactualisation de la feuille de route en 2026.

Partie 1. Évaluation de la mise en œuvre du Schéma de transition énergétique et écologique

- La majorité des actions du STEE ont été mise en œuvre à mi-parcours ; 67 % des activités et des projets sont démarrés, en cours, ou terminés. Néanmoins cette mise en œuvre est difficilement quantifiable dans l'ensemble, tant en résultats qu'en moyens alloués par les collectivités.
- Une distinction entre les projets et les activités du STEE contribue à mettre en lumière des inégalités d'avancement ; si les activités ont été mises en œuvre à plus de 80 %, le niveau d'avancement des projets est plus faible avec une mise en œuvre à 52 %.
- Des freins humains, politiques, financiers et organisationnels sont relevés de manière assez uniforme dans l'ensemble des thématiques du STEE.
- Un travail de reformulation est nécessaire pour 19 actions ; cela est dû à un changement de contexte ou des objectifs de reprécisions de l'intitulé et des contenus de l'action. Ce genre d'ajustement est attendu pour un document de planification sur 6 ans qui peut évoluer au cours de sa vie.

Partie 2. Évaluation de la dynamique par les parties prenantes

- L'évaluation des partenaires permet de réaffirmer la bonne dynamique de transition écologique sur le territoire et de souligner la bonne coordination entre la Ville de Clermont-Ferrand, la Métropole et les partenaires du STEE.
- L'amélioration de la transversalité, de la communication, de la mobilisation des acteurs du territoire et des partenaires ainsi que la transparence des rôles entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand sont les points majeurs qui ressortent des entretiens avec les partenaires.
- L'enquête habitant permet de mettre en lumière les points clés du ressenti des politiques climat-air-énergie sur le territoire ; un meilleur ressenti sur la sensibilisation aux enjeux de la transition et sur les mobilité douces ; une dégradation du ressenti de la pollution et des périodes de chaleur sur le territoire.

Partie 3. Évaluation de la dynamique territoriale

- Les dynamiques territoriales concernant les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la production d'énergies renouvelables restent encore peu visibles depuis l'adoption du STEE en 2019. Cela est notamment dû au fait que les dernières données disponibles sont celles de l'année 2020 et que cette même année a été marquée par la crise sanitaire.
- Les évolutions ayant aussi été relativement faibles entre 2015 et 2019, il est peu probable que les objectifs des prochaines années puissent être tenus. Les cibles d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie restent cependant accessibles pour 2030 et 2050. Pour les énergies renouvelables, les cibles paraissent très compliquées à atteindre à moins d'une forte rupture.

- Les évolutions réglementaires récentes (ex : objectif de neutralité carbone) et à venir (ex : Fit for 55 européen) ainsi que les nouveaux documents de planification impliqueront de renforcer de nombreux objectifs lors de la révision du STEE en 2025.
- L'actualisation des potentiels de production d'énergies renouvelables réalisée et la revue de la stratégie montrent que la mise en place d'objectifs actualisés, sectoriels et chiffrés (pas seulement en pourcentage) pourraient permettre d'affiner le suivi du STEE.

Partie 4. Parangonnage du suivi et du pilotage auprès de 2 collectivités

- Le référentiel Cit'ergie / Label Territoire engagé pour la transition climat-air-énergie apporte un dispositif de suivi et propose des indicateurs pertinents (indicateurs de réalisation et indicateurs de résultats) pour la collectivité.
- Le rôle transversal de la politique climat-air-énergie est traduit dans l'organisation et dans le pilotage de la démarche, via des réunions et des relations avec les parties prenantes internes et externes.
- Des indicateurs locaux (part modale, nombre de rénovations) ont été mis en place pour compléter les données des observatoires régionaux qui semblent insuffisantes.

Partie 5. Évaluation de la cohérence réglementaire du Schéma de transition énergétique et écologique et adéquation avec les schémas de développement durable

- Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand devront adapter leur STEE conformément aux évolutions réglementaires renforçant les objectifs de transition énergétique et écologique depuis 2019.
- Le territoire de la Métropole enregistre des niveaux d'émissions de polluants conformes aux évolution réglementaires prévues par la loi d'orientation des mobilités.
- Le STEE est un document chapeau dont les orientations sont prises en comptes dans les documents de planification territoriale : Plan local d'urbanisme intercommunal, Programme local de l'habitat, Plan de Déplacements Urbains et des projets phares du territoire : projet Inspire, Schéma directeur de la Chaleur renouvelable, Schéma Cyclable, etc.

1. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

1.0 Point clés de l'évaluation de la mise en œuvre du Schéma de transition énergétique et écologique

- La majorité des actions du STEE a été mise en œuvre à mi-parcours ; 67 % des activités et des projets sont démarrés, en cours, ou terminés.
- Une distinction entre les projets et les activités du STEE contribue à mettre en lumière des inégalités d'avancement ; si des activités ont été mises en œuvre à 83 %, le niveau d'avancement des projets atteint 52 %.
- Les freins d'ordre humain, politique, financier et organisationnel sont relevés de manière assez uniforme dans l'ensemble des thématiques du STEE.
- Un travail de reformulation est nécessaire pour 19 actions ; cela est dû à un changement de contexte ou des objectifs de reprécision de l'intitulé et des contenus de l'action. Ces actions sont par ailleurs à différents stades d'avancement.
- L'association des partenaires du STEE à l'évaluation a permis d'identifier les principaux points d'amélioration de la Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand dans leur mission de coordination ; l'amélioration de la transversalité des enjeux énergétiques et écologiques ressort comme un enjeu clé pour la seconde partie de la mise en œuvre du STEE.
- Le retour des habitants du territoire concernant la perception des actions de transition énergétique et écologique sur le territoire permet de réaffirmer la dynamique territoriale portant sur ces enjeux, et de mettre en lumière les axes prioritaires perçus par les habitants du territoire.

1.1 Bilan de la mise en œuvre des actions du Schéma de transition énergétique et écologique

1.1.1 Approche méthodologique

Une grille d'évaluation des actions a été diffusée par la Direction Développement durable et Energie (DDDE) auprès des directions porteuses d'actions identifiées pour chacune des 87 actions du STEE, des échanges bilatéraux ont ensuite eu lieu avec les directeurs et /ou le référent transition de la direction. Cette base de réponse constitue la matière principale pour l'analyse de la mise en œuvre des actions du STEE. Cette analyse est donc pour partie déclarative. L'analyse technique a été soumise pour validation au Comité de pilotage du 12 décembre 2022, le classement des actions, notamment, a été confirmé par les élus de ce Comité de pilotage.

La grille d'évaluation est découpée en plusieurs points clés qui servent à alimenter les réflexions autour de la mise en œuvre de chacune des actions du STEE :

- L'état d'avancement de l'action
- Le détail de sa mise en œuvre
- Le rôle de la collectivité dans la réalisation de l'action
- Le rôle des partenaires dans la réalisation de l'action
- Les budgets et moyens humains alloués à l'action
- Les freins à la réalisation de l'action
- Les pistes d'amélioration identifiées
- Le relevé des indicateurs de l'action
- L'appréciation qualitative des objectifs indiqués pour l'action

A noter que toutes les informations demandées n'ont pas pu être obtenues pour toutes les actions, principalement le relevé des indicateurs de l'action et les budgets et moyens humains alloués à l'action. A ce titre, la suite de l'analyse se base sur les informations collectées qui sont davantage qualitatives que quantitatives. L'amélioration du suivi quantitatif – et principalement l'accessibilité de la donnée – est un objectif clé pour la 2ème période de mise en œuvre du STEE.

1.1.2 Des actions majoritairement mises en œuvre à l'issue des 3 ans du Schéma de transition énergétique et écologique

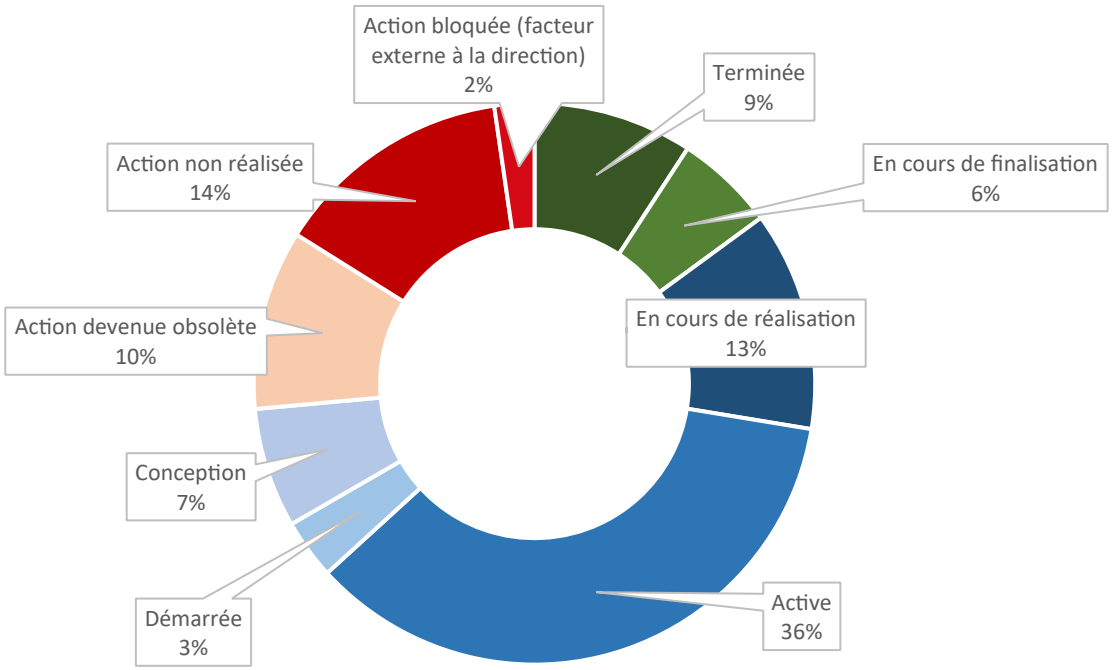
Niveau d'avancement global

A l'issue des trois premières années de mise en œuvre, les trois quart des actions du STEE suivent leur cours.

Ce graphique souligne la répartition, **toutes actions confondues (projet et activité)** de l'état d'avancement. Au total, plus de 50 % des activités et projets sont en activité et 15 % des projets sont en phase de finalisation ou terminés.

16% des actions sont identifiées comme non réalisées (14%) ou bloquées (2%). Les actions bloquées vont être reprises de manière différente et les actions non réalisées.

Ces actions, aux côtés des 19 actions à reformuler, vont être retravaillées de manière prioritaire pour l'actualisation du STEE.



Source : Synthèse des grilles d'évaluation interne des actions du STEE de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand – Traitement BL évolution

2 actions sont bloquées

- L'action 2 *«Élaborer un contrat vert et bleu pour mettre en œuvre la Trame verte et bleue »* a été abandonnée suite au désengagement de la Région Auvergne – Rhône – Alpes dans le contrat vert et bleu. Cependant la mise en œuvre de la Trame verte et bleue est toujours d'actualité.
- L'action 23 *« Porter les ambitions du territoire dans les groupes de travail locaux avec les agriculteurs, pour partager la réflexion sur les risques climatiques et l'intérêt d'une agriculture durable (ressources en eau, sols, alimentation de proximité, etc.) »* est bloquée car l'organisme porteur (Observatoire Régional des effets du Changement Climatique : ORECC) n'existe plus, l'action est reprise dans le travail menée par la Métropole sur l'adaptation au changement climatique.

12 actions n'ont pas été réalisées, dont 8 qui nécessitent un travail de reformulation

- L'action 10 *« Mettre en place une charte d'aménagement de l'espace public »* n'a pas été réalisée, mais est prévue pour 2023.
- L'action 14 « *Aménager des zones refuge en cas de canicule* » est à reformuler. En effet, la fiche action mentionnait des refuges hors de la zone urbaine, aussi l'action doit être reformulée pour intégrer la volonté de refuges également dans la zone urbaine. La végétalisation des cours d'école de la Ville de Clermont-Ferrand pourrait permettre par exemple d'avoir des zones refuge en période de canicule.

- L'action 15 « *Cartographier les zones de friches pour mener des expériences de reconquête de la nature en ville* » est à reformuler. En effet, l'action n'est pas réalisée car il n'y a pas eu de cartographie complète. La définition des zones de friches peut être sujette à interprétation. L'expression pourrait être remplacée et/ou complétée par « délaissés ». Par ailleurs, il s'agit moins de les cartographier que de les développer et les aménager.
- L'action 18 *« Recenser et favoriser l'installation de nouveaux espaces de jardins familiaux/partagés à l'échelle métropolitaine »* n'a pas été réalisée car aucun pilote de cette action n'a été identifié au niveau métropolitain.
- L'action 25 *« Définir une trame noire sur la Métropole et lutter contre la pollution lumineuse »* doit être reformulée. Cette action n'est pas réalisée car il n'y a pas eu de définition d'une trame noire, ni une homogénéisation de l'extinction entre communes. Elle doit être reformulée pour prendre en compte les extinctions volontaires des communes de 2022.
- L'action 48 « *Former les entreprises à l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans leurs réponses aux marchés publics* » est à reformuler, sur le pilotage notamment. La Métropole soutient une structure d'accompagnement aux entreprises vers la résilience qui pourrait mettre en œuvre cette mission.
- L'action 55 « *Mettre en place une animation des principales zones d'activités »* est à reformuler. Il n'y a pas pour l'instant une animation des zones d'activités pour inciter les entreprises à avoir des pratiques plus durables. Cependant, la Métropole travaille sur la requalification des zones d'activité favorisant les mobilités douces et une meilleure gestion de l'eau et des déchets. Elle est plus globalement engagée, de manière très volontariste, dans la mise en cohérence des politiques de développement économique avec la transition écologique.
- L'action 59 «*Plan local de l'habitat : identifier des îlots de rénovation homogène et planifier une stratégie de rénovation dans un schéma directeur de la rénovation des logements 2018-2030* » est à reformuler. En effet, il n'y a pas eu de planification via un Schéma directeur de la rénovation des logements, identifiant des secteurs homogènes de rénovation. Par ailleurs, il n'y a pas d'objectifs chiffrés de réhabilitation massive des logements les plus énergivores dans les documents de planification. Cependant des éléments existent dans le PLH concernant la rénovation des logements, ainsi que dans le futur PLUi, et également via les Opérations de revitalisation du territoire et la veille des copropriétés.
- L'action 65 « *Identifier les îlots de précarité énergétique dans le schéma directeur de rénovation des logements »* est à reformuler. Il n'y a pas eu de planification via un Schéma directeur de la rénovation des logements. La veille des copropriétés donne toutefois quelques éléments sur les immeubles les plus à risque en matière de précarité. Cette action soulève des questionnements concernant son éventuelle obsolescence qui devront être arbitrées.
- L'action 73 *« Mettre en place un groupe d'échanges de bonnes pratiques entre institutions publiques autour des économies d'énergie »*. Cette action est à reformuler. En effet, l'Aduhme joue en partie ce rôle d'animateur autour des bonnes pratiques.
- L'action 83 *« Aménager ou créer des quartiers à énergie positive à l'horizon 2050 »* n'a pas été réalisée.
- L'action 85 *« Favoriser sur le territoire l'implantation d'entreprises innovantes engagées dans l'efficacité énergétique»* n'a pas été réalisée. Cette action est toutefois en lien avec l'étude de mise en cohérence des politiques de développement économique avec la transition écologique, réalisée en 2022 par la Métropole.

<u>8 actions sont terminées</u>

- L'action 3 «*Restaurer des sites pour préserver le corridor écologique de Clermont Sud Est (Gandaillat, Crouël, Puy Long et Vaugondières* » est terminée.
- L'action 4 *« Mettre en place le plan de gestion du Site des Côtes »* est terminée pour la Ville de Clermont-Ferrand. L'aménagement de chemins et l'animation foncière ont été les mesures phares mises en place dans le cadre de cette action. L'élargissement de la démarche au massif métropolitain a été planifiée. Le projet terminé devient donc une activité avec la mise en œuvre de ce plan de gestion pour la Ville de Clermont-Ferrand. Une nouvelle action concernant le site des Côtes à l'échelle métropolitaine (5 communes) pourrait être proposée.
- L'action 11 « *Élaborer une Charte de l'arbre* » est terminée. Elle a été réalisée par l'ONF en mai 2022 puis présentée au bureau métropolitain et au conseil métropolitain. Ce projet devient dès lors une activité.
- L'action 36 « *Réaliser le schéma directeur chaleur renouvelable* » est terminée. Elle devient une activité avec la mise en œuvre du Schéma directeur chaleur renouvelable.
- L'action 37 « *Financer des équipements d'énergie renouvelable produisant du chauffage et de l'eau chaude, avec le contrat d'objectif territorial chaleur renouvelable : « Chaleur + Demain »*a été réalisée. Le premier Contrat d'objectif

territorial Chaleur renouvelable est terminé et le second Contrat d'objectif territorial chaleur renouvelable est en cours.

- L'action 39 *« Réviser le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables – S3RENR »* a été réalisée.
- L'action 58 *« Mettre en place la plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTRE) : « Rénover + Demain »* est terminée. L'action a été confiée au Conseil départemental du Puy-de-Dôme, les habitants de la Métropole continuent d'en bénéficier.
- L'action 81 : *« Réviser le plan de mobilité de Clermont Auvergne Métropole »* a été réalisée. Le Plan de Mobilité Employeur a été adopté. Il est actuellement mis en œuvre et devient donc une activité.

<u>9 actions sont devenues obsolètes</u>

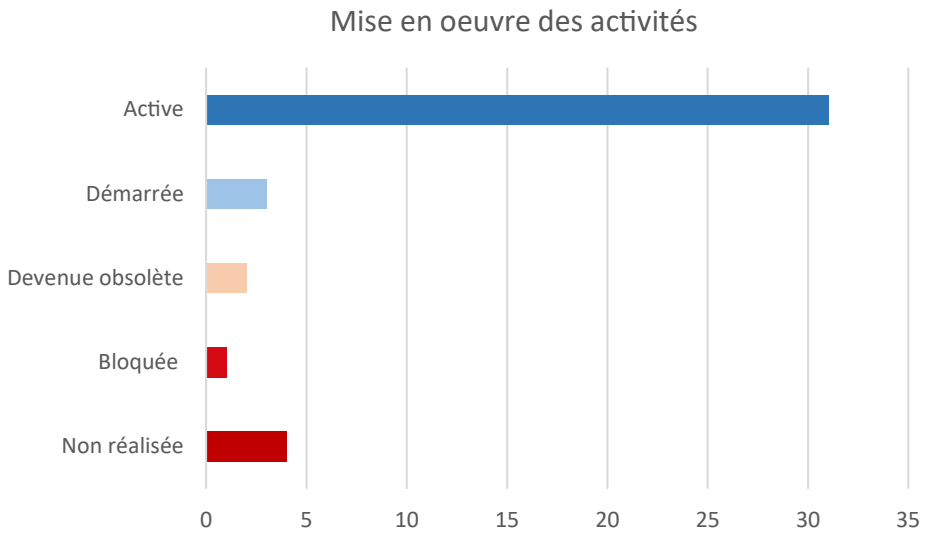
Une action obsolète n'a pas été réalisée car l'action elle-même s'est révélée ne pas être le moyen adéquat d'atteindre l'objectif fixé par la collectivité.

- L'action 30 *« Étudier la possibilité de stationnements gratuits aux véhicules à énergie propre »* doit être supprimée.
- L'action 42 *« Mettre à jour le plan d'approvisionnement territorial de bois énergie »* est entièrement à reformuler : la question de l'approvisionnement en bois du territoire reste d'actualité. Cependant, il ne s'agit pas tant d'avoir un PAT actualisé que, d'une part de sécuriser l'approvisionnement des chaufferies collectives au bois et d'autre part, de s'assurer d'un approvisionnement en bois local, en circuit court et respectueux de la forêt.
- L'action 43 *« Créer une cellule biomasse locale, impulsée par la Métropole, animée par l'interprofession »* doit être entièrement reformulée : comme pour l'action 42, il s'agit moins de créer une cellule ex-nihilo que de soutenir la filière bois : biomasse et construction (cf action 50).
- L'action 50 *« Mettre en place un groupe de travail pour développer les filières éco-matériaux »* doit être entièrement reformulée : la question des éco-matériaux dans la construction est toujours d'actualité et elle est prévue dans le PLH (charte de la construction et de la rénovation durable à destination des opérateurs privés et sociaux). Cette action est à retravailler en lien avec l'action 43.
- L'action 66 *« Mettre en place un groupe de travail de lutte contre la précarité énergétique ».* L'objectif de lutte contre la précarité énergétique est identifié comme prioritaire, mais il est à atteindre d'une autre manière.
- L'action 70 *« Structurer une méthodologie de gestion du volet énergétique et environnemental des bâtiments pour la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ». Cette action est à supprimer : une méthodologie commune de gestion et de rénovation patrimoniale des deux collectivités avait été imaginée en 2017, avec la possibilité de s'engager conjointement, avec le soutien financier d*e l'ADEME, dans une démarche de Schéma directeur immobilier énergie. Cette analyse n'est plus d'actualité aujourd'hui, même si le Plan de sobriété diffusé en 2022 était commun aux deux collectivités. Pour autant, pour chacune des deux collectivités, la gestion du volet énergétique et environnemental des bâtiments est un sujet de premier plan.
- L'action 71 « *Mettre en place un plan de gestion immobilière public à l'échelle de la Métropole ».* Cette action est à supprimer, pour les mêmes raisons que l'action 70.
- L'action 85 *« Favoriser l'innovation automobile avec le premier circuit « nouvelles énergies » à Charade »* doit être supprimée.
- L'action 87 *« Étudier des dispositifs d'aide innovants pour la construction neuve performante ».* Cette action est à supprimer, car la réglementation 2020 généralise ce qui était proposé dans cette action en 2018 comme une expérimentation.

Niveau d'avancement distinguant activités et projets

Afin de garantir une évaluation cohérente ; il a paru nécessaire de faire la distinction entre les actions qui sont des activités – et qui n'ont, à ce titre, pas vocation à être terminées – et celles qui sont des projets et qui auront donc une fin. Cette distinction a été prise en compte dans l'évaluation des actions du STEE, ce qui permet une deuxième appréciation – plus représentative – du niveau d'avancement par nature d'action. Sur 87 actions ; 46 sont des projets (53%) et 41 des actions (47%).

Activités : une avancée assez uniforme



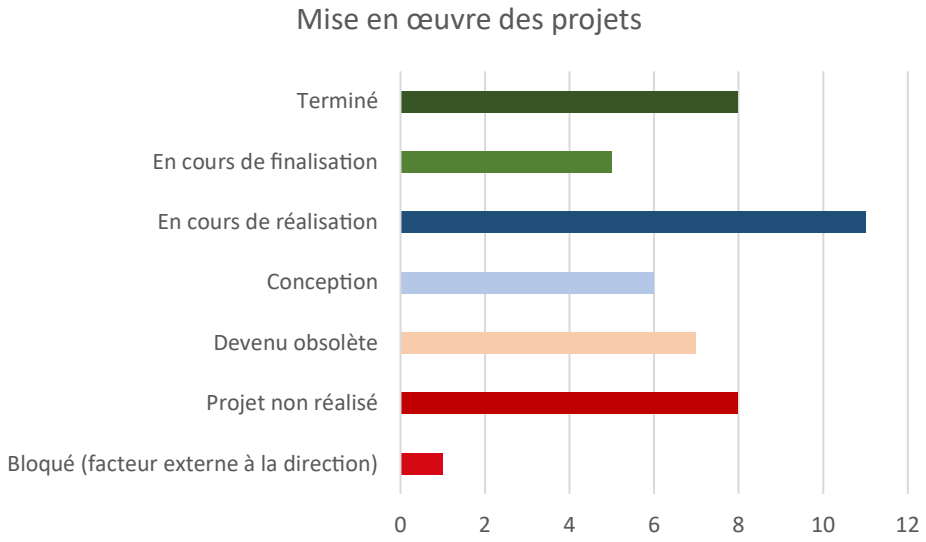
Source : Synthèse des grilles d'évaluation interne des actions du STEE de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand – Traitement BL évolution

Les activités sont actives ou démarrées dans 83% des cas. Les 17% des activités restantes sont bloquées en raison d'un facteur externe à la direction (2%), non réalisées et devant potentiellement être reformulées (10%) ou encore devenues obsolètes (5%).

Projets : un avancement plus inégal

52 % des projets du STEE sont mis en œuvre (17% des projets sont terminés, 11% sont en cours de finalisation et 24 % en cours de réalisation). Par rapport à l'avancement des activités, des précisions de mise en œuvre plus fine ont été introduites pour les projets avec des phases d'avancement supplémentaires : en conception, terminé et en cours de finalisation.

Une partie significative (35%) des projets sont bloqués, non réalisés ou devenus obsolètes. Le détail du niveau de mise en œuvre des actions est explicité en annexe 1.



Source : Synthèse des grilles d'évaluation interne des actions du STEE de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand – Traitement BL évolution

Une avancée inégale des actions selon les thématiques

Le découpage retenu pour l'analyse des 87 actions correspond à une découpage par thématique, représentatif des directions contributrices de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand. Ce découpage remplace la classification par cibles initialement prévue dans le STEE. Une table de correspondance de l'appartenance des actions entre direction et cible du STEE est annexée au présent document (*annexe 1*).

10 thématiques ont été retenues pour la classification des actions du STEE :

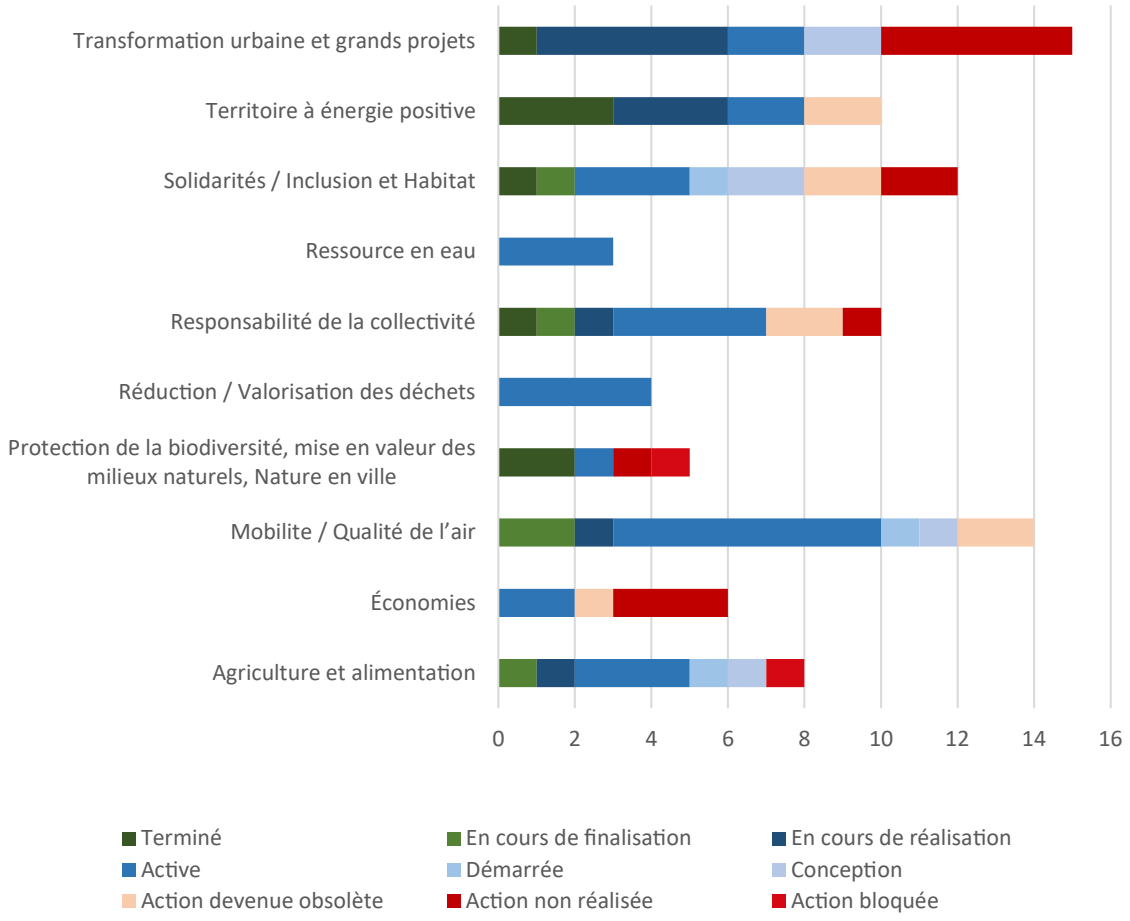
- Territoire à énergie positive
- Protection de la biodiversité, mise en valeur des milieux naturels, Nature en ville
- Ressource en eau
- Economies
- Mobilité / qualité de l'air
- Transformation urbaine et grands projets
- Solidarités / Inclusion et Habitat
- Agriculture et alimentation
- Réduction / Valorisation des déchets
- Responsabilité de la collectivité

Des fortes disparité d'avancement au sein des thématiques

Les actions des thématiques « Ressources en eau » et « Réduction / Valorisation des déchets » ne rencontrent a priori aucune difficulté de mise en œuvre. Certaines thématiques sont plus en retrait, telles que « Économies », « Protection de la biodiversité » et « Transformation urbaine des grands projets ». Pour cette dernière thématique, 5 actions, soit le tiers de la thématique, sont non réalisées ou bloquées.

Ce niveau d'appréciation par thématique permet en première lecture d'orienter les efforts menés pour la 2ème partie du STEE sur les thématiques nécessitant plus d'efforts dans la mise en œuvre.

Afin de faciliter la lecture de ce graphique, la pluralité des appréciations de mises en œuvre ont été regroupées en 4 grandes catégories de mises en œuvres : En phase finale (vert) / En activité (bleu) / Obsolète (beige) / Non réalisée (rouge) .



Source : Synthèse des grilles d'évaluation interne des actions du STEE de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand – Traitement BL évolution

Afin d'objectiver les mécanismes de blocage des actions et ainsi contribuer à lever les freins pour la deuxième partie de mise en œuvre du STEE sur le territoire, il convient de se pencher sur les freins rencontrés lors de la mise en œuvre des programme. Une attention particulière est portée sur les actions dont la mise en œuvre est bloquée ou non réalisée dans ce rapport intermédiaire.

1.2 Bilan des freins et des leviers de l'action

1.2.1 Approche méthodologique

La question des freins identifiés lors de la mise en œuvre des actions du STEE est une part importante de l'évaluation car elle permet d'objectiver, de classer le type de freins rencontrés afin de proposer des préconisations pour les lever et avancer. L'approche utilisée a consisté à classifier la nature des freins. Quatre types de freins ont ainsi été proposés à l'évaluation :

- Financier
- Humain
- Politique
- Organisationnel

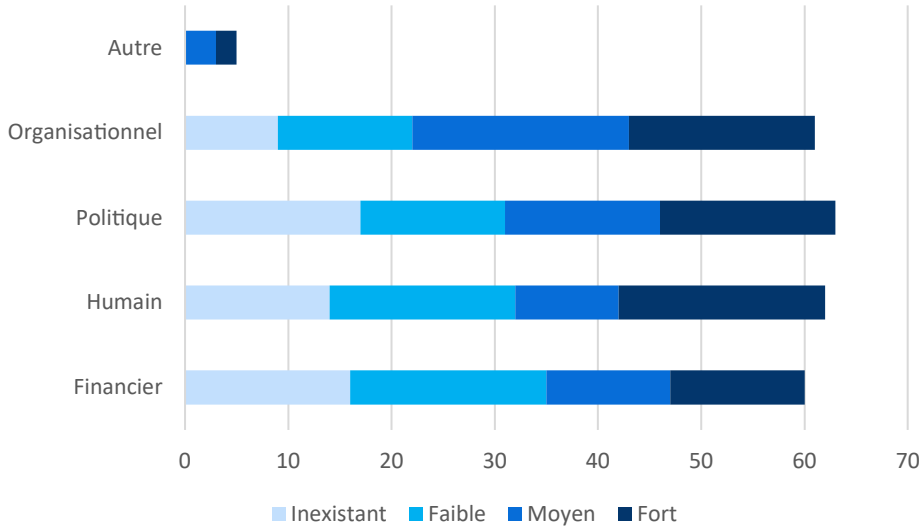
Un frein « Autre » a été également été proposé avec une possibilité d'en préciser son contenu.

Les personnes référentes ont ainsi pu, pour chaque action, caractériser les freins perçus en fonction d'un critère d'intensité (Inexistant, Faible, Moyen, Fort).

Limites de la méthodologie

L'exercice de l'identification des freins et de leur classification en intensité relève d'un exercice individuel. Cette analyse peut donc varier en fonction de la personne qui remplit l'évaluation de l'action. Il convient donc de souligner que les freins identifiés à la mise en œuvre des actions sont des freins **perçus** et que **ces perceptions sont subjectives et peuvent être discutées.**

1.2.2 Relevé global des freins de l'action locale

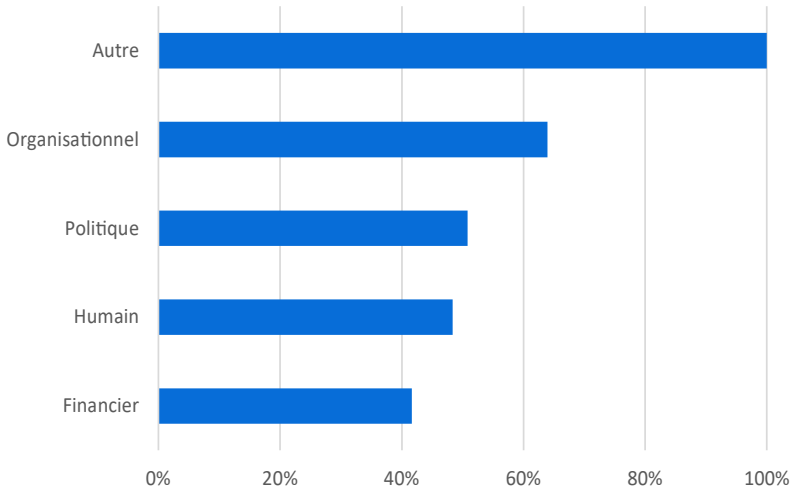


Source : Synthèse des grilles d'évaluation interne des actions du STEE de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand – Traitement BL évolution

Des freins perçus de manière forte et moyenne pour les freins organisationnels, politiques et autres (réglementaires, techniques, fonciers etc.).

Ce graphique indique la proportion de freins remplis « Moyen » et « Fort » par type de freins.

Il est à noter que 100 % des freins classés dans « Autres » ont été remplis comme moyen ou fort. Ce taux est cohérent avec l'hypothèse que lorsque la personne interrogée souhaite mentionner un frein spécifique « autre », c'est qu'il est particulièrement fort.



Source : Synthèse des grilles d'évaluation interne des actions du STEE de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand – Traitement BL évolution

Près de 2/3 (64 %) des freins **organisationnels** sont perçus comme moyens ou forts. Ils apparaissent comme plus importants que les freins politique, humain ou financier.

Les freins **organisationnels** sont de natures internes et externes à l'organisation :

- Interne : difficulté de coordination, de recrutement, de portage

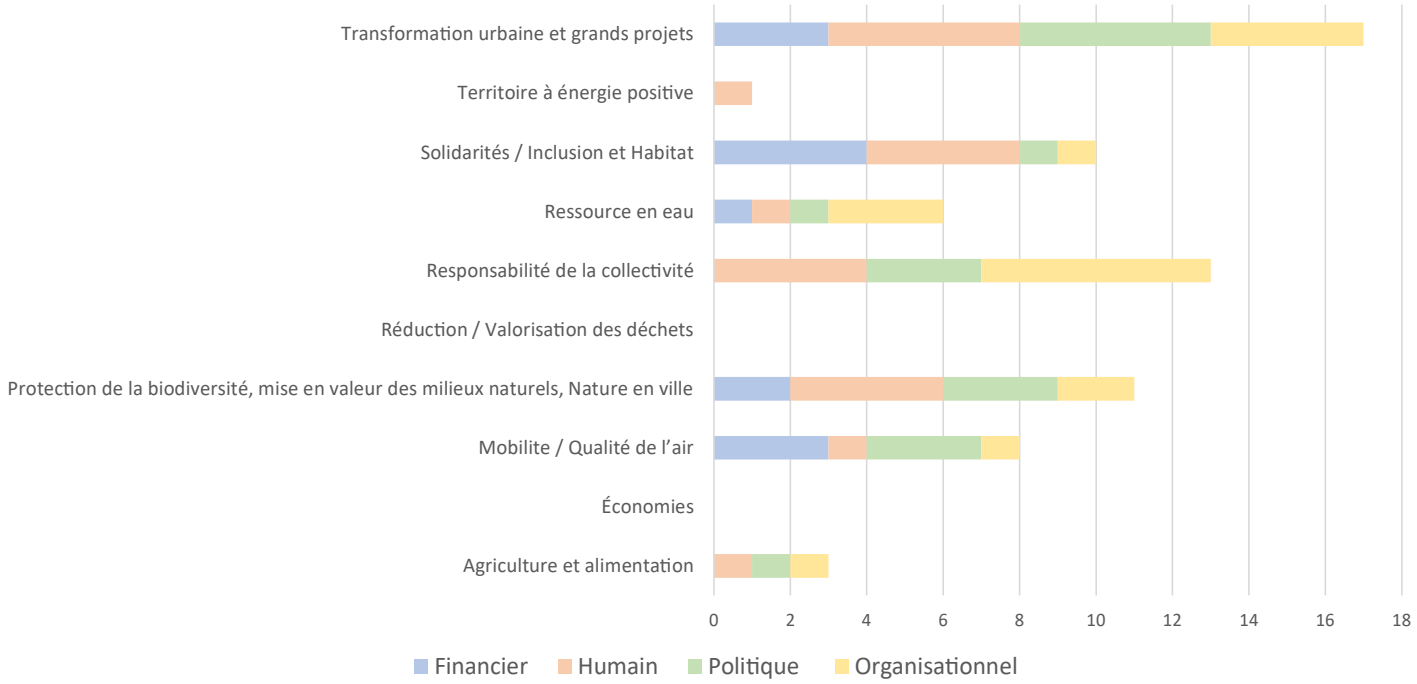
- Externe : difficulté des procédures liées à la nature de l'action.

Le manque de moyens **humains** apparaît comme un frein moyen et fort pour une majorité d'actions. Il semble plus constituer un obstacle à l'avancée des projets que le manque de moyens **financiers**. La question financière semble ainsi avoir plutôt un impact sur le dimensionnement de l'action.

Quant aux **freins politiques**, ce qui est perçu relève du manque de consensus sur le projet et de l'absence d'une commande claire.

Le relevé des freins identifiés comme moyens et forts contribue à identifier les facteurs qui peuvent a priori ralentir la bonne mise en œuvre des actions. En toute cohérence, les thématiques dont les niveaux d'avancement sont les plus faibles sont également celles où sont soulignés le plus de freins moyens et forts. Ainsi, pour la thématique « Transformation urbaine », les freins humains et politiques sont perçus comme moyens et forts.

Cependant, à l'inverse, les agents ont aussi identifié des freins importants pour des thématiques dont les actions sont en cours de réalisation ou active. C'est vrai par exemple pour la thématique « Responsabilité de la collectivité » où des freins organisationnels ont été caractérisés comme moyens et forts. Ce constat souligne qu'un frein *perçu* ne correspond pas forcément au blocage d'une action dans sa mise en œuvre.



Source : Synthèse des grilles d'évaluation interne des actions du STEE de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand – Traitement BL évolution

1.2.3 Le rôle de la collectivité perçu en interne : un financeur et un porteur d'action

La grille d'évaluation du STEE vise également à interroger le rôle de la collectivité et celui des partenaires dans la mise en œuvre des actions. Plusieurs rôles, avec un degré d'implication plus ou moins important, sont proposés : porteur de l'action, coordonnateur, incitateur, financeur ou relais de communication. Des partenaires ont été cités nommément, notamment : l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence locale des énergies et du climat (Aduhme), le SMTC, l'Agence de l'eau, Territoire d'énergie 63, le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne.

Cette appréciation permet de préciser les attributions de la Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand dans l'opérationnalité des projets et activités. Elle donne également des indications sur la répartition des rôles entre collectivités et partenaires, acteurs du territoire.

Pour rappel, le rôle des partenaires est évalué par les référents des actions. La perception du rôle des partenaires ainsi que des collectivités est à ce titre subjective et peut être discutée. Néanmoins, plusieurs lignes de force se dégagent de ces réflexions.

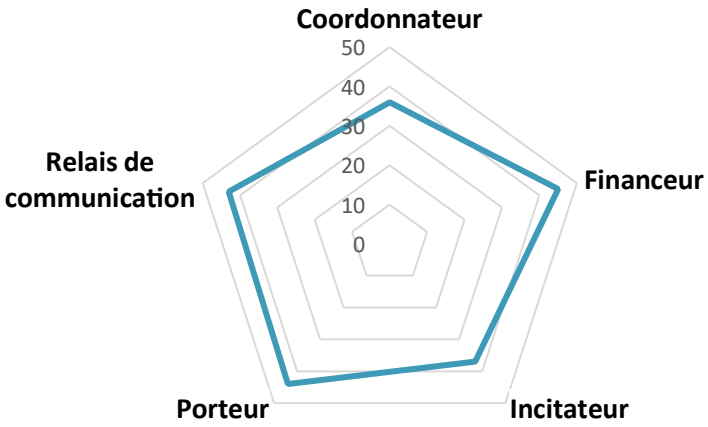
Ainsi, les collectivités apparaissent comme endossant les missions de financeurs et de porteurs des actions du STEE tandis que les partenaires sont plutôt vus comme des incitateurs, même s'ils peuvent être également porteurs.

Les collectivités sont également perçues en interne comme des relais de communication et surtout comme des coordonnateurs. Ce dernier rôle est déterminant dans une démarche de territoire comme le Schéma de transition énergétique et écologique. En effet, la loi confie la coordination de la transition énergétique à l'échelle locale, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et donc à la Métropole.

On peut noter que ce rôle a également été souligné par les parties prenantes externes (voir partie 2.1.3).

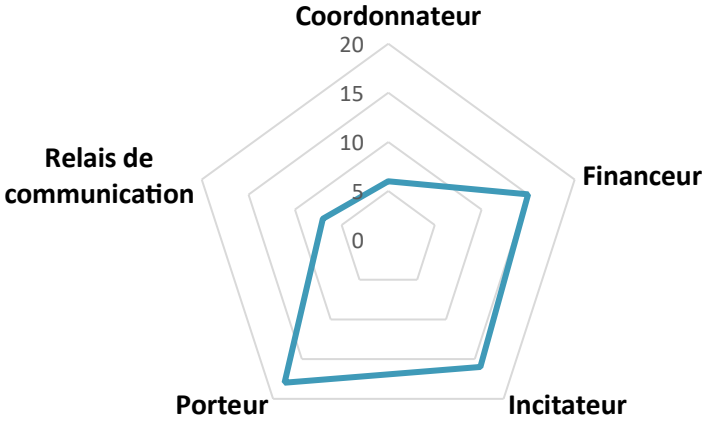
Il est intéressant de souligner que les référents des actions du STEE en interne flèchent à la fois les collectivités et les partenaires comme porteurs des actions, ce qui témoigne d'une vraie dynamique locale de portage des actions.

Bilan du rôle de la Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand dans la mise œuvre des actions : Financeur et porteur



Source : Synthèse des grilles d'évaluation interne des actions du STEE de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand – Traitement BL évolution

Bilan du rôle des partenaires (perçus par les référents des actions du STEE) dans la mise œuvre des actions : Porteur et incitateur



Source : Synthèse des grilles d'évaluation interne des actions du STEE de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand – Traitement BL évolution

2. BILAN DU RÔLE DES PARTIES PRENANTES

L'évaluation du Schéma de transition énergétique et écologique intègre l'ensemble des parties prenantes du territoire. En plus d'évaluer les actions du STEE en interne avec les porteurs des actions, la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand ont souhaité intégrer les partenaires et les citoyens à l'évaluation de ces actions, de même qu'ils avaient été associés à l'élaboration du document en 2017 - 2018. En effet, le STEE, par sa portée territoriale, nécessite la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs du territoire et des habitants. De plus, ses objectifs n'étant pas qu'environnementaux mais concernant aussi la santé et la qualité de vie, le ressenti des effets des politiques publiques de transition sur les usagers du territoire devait être sondé.

2.0 Point clés du bilan des parties prenantes

- L'évaluation des partenaires permet de réaffirmer la bonne dynamique de transition écologique sur le territoire et de souligner la bonne coordination entre la Ville de Clermont-Ferrand et la Métropole.
- L'amélioration de la transversalité, de la communication, de la mobilisation des acteurs du territoire, ainsi qu'une meilleure lisibilité des rôles entre la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand sont les points majeurs qui ressortent des entretiens avec les partenaires.
- L'enquête habitant permet de mettre en lumière les points clés du ressenti des politiques climat-air-énergie t sur le territoire : un meilleur ressenti sur les questions de sensibilisation et de mobilité douces, une dégradation du ressenti concernant la pollution et les périodes de chaleur sur le territoire.

2.1 Bilan du rôle des partenaires dans la mise en œuvre du Schéma de transition énergétique et écologique

2.1.1 Approche méthodologique de l'évaluation des partenaires

Les partenaires locaux et institutionnels du STEE de Clermont Auvergne Métropole de la Ville de Clermont-Ferrand ont été associés à l'évaluation à mi-parcours du document de planification énergétique et écologique du territoire. A cet effet, 21 entretiens ont été menés par la DDDE visant à évaluer plusieurs critères de la mise en œuvre des actions :

- La vision de la dynamique de transition écologique et énergétique à l'échelle territoriale
- La connaissance des projets de la Ville et de la Métropole en matière de transition écologique et énergétique
- Le bilan du rôle des partenaires
- Le lien entre les partenaires et la Métropole et la Ville
- La mise en œuvre et le suivi des actions du STEE
- Les freins rencontrés dans la mise en œuvre des actions du STEE
- La mise en œuvre des actions hors du cadre du STEE
- Les leviers d'actions et les pistes d'amélioration de la Ville et de la Métropole

Des acteurs représentatifs de l'ensemble des champs d'action du STEE ont été sélectionnés pour ces entretiens : énergie, transports, alimentation, vie associative, logement, économie, déchets, etc.

L'ensemble des participants à ces entretiens sont indiqués en annexe de ce présent rapport.

En outre, une réunion collective portant sur la dynamique locale et l'identification des freins et des leviers d'action de la Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand a été organisée.

2.1.2 La transversalité des politiques de développement durable comme principal axe d'amélioration

Les partenaires ont évalué la dynamique territoriale et la collaboration avec la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand **de manière positive** dans le cadre de la mise en œuvre des actions du STEE.

Les principaux axes d'amélioration de la Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand font référence à son rôle sur 4 points clés (la mobilisation, la communication, l'amélioration de la transversalité et la transparence organisationnelle). Les aspects techniques du rôle de la Métropole et de la ville de Clermont-Ferrand n'ont pas été identifiés par les partenaires.

Mobilisation	Transversalité
* Plus de mobilisation du grand public * Plus de mobilisation des élus * Plus de mobilisation et de relations partenariales avec les communautés de communes alentours	* Intégration des actions de transition énergétique et écologique dans tous les services des collectivités * Meilleure association des services dans le portage des actions
Communication	**Transparence et lisibilité**
* Meilleure valorisation des actions de transition énergétique et écologique en interne et à destination du grand public * Meilleure communication sur ces sujets avec les partenaires (Université, CPIE, CCI, etc) * Plus de communication entre les partenaires et les élus sur ces sujets	* Clarification des compétences entre la Ville de Clermont-Ferrand et la Métropole * Communication du niveau d'avancement en terme de trajectoire vers l'atteinte des objectifs de transition énergétique et écologique

Source : Synthèse des entretiens des partenaires des actions du STEE de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand – Traitement BL évolution

En outre, cette synthèse est en cohérence avec les enseignements de la réunion collective avec les partenaires du STEE qui ont exprimé des besoins sur le rôle de la Métropole en tant que coordonnateur, animateur et de mise en relation des acteurs dans le cadre des actions de transition énergétique et écologique sur le territoire.

2.1.3 Le rôle de la Métropole comme coordonnateur de la transition énergétique et écologique du territoire

L'atelier sur la dynamique des freins et des leviers de l'action locale avec les partenaires a permis d'identifier clairement le rôle attendu de la Métropole par les partenaires, comme un **rôle de coordonnateur de la transition écologique et énergétique locale tant sur un plan de coordination des communes mais aussi des acteurs**.

Quelques positionnements clés de la collectivité ont été fléchées par les partenaires locaux ;

- La sensibilisation aux enjeux de transition énergétique et écologique ;
- La sollicitation d'expertises locales ;
- L'animation du réseau des 21 communes de la Métropole ;
- L'animation de réseaux d'acteurs de la transition ;

Il faut souligner que la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand ont déjà des actions correspondant à ces attentes. La sensibilisation du grand public, notamment pendant les semaines européennes du développement durable constitue un de ses axes de travail en matière de transition. Elles organisent également chaque année, les Rencontres de la transition énergétique. La Métropole anime aussi des COMETE qui réunit les élus des communes volontaires autour de ces enjeux.

2.2 Bilan de l'évaluation de la transition énergétique et écologique sur le territoire par les citoyens

2.2.1 Points clés

- Les habitants qui ont répondu à l'enquête sont majoritairement intéressés par la dynamique de transition écologique du territoire et ils sont 51 % à souhaiter être informés des prochains événements liés à la transition énergétique et écologique du territoire.
- L'enquête habitant permet de mettre en lumière les points clés du ressenti des politiques climat-air-énergie sur le territoire ; un meilleur ressenti sur les questions de sensibilisation et de mobilités douces, une dégradation du ressenti de la pollution et des périodes de chaleur sur le territoire.

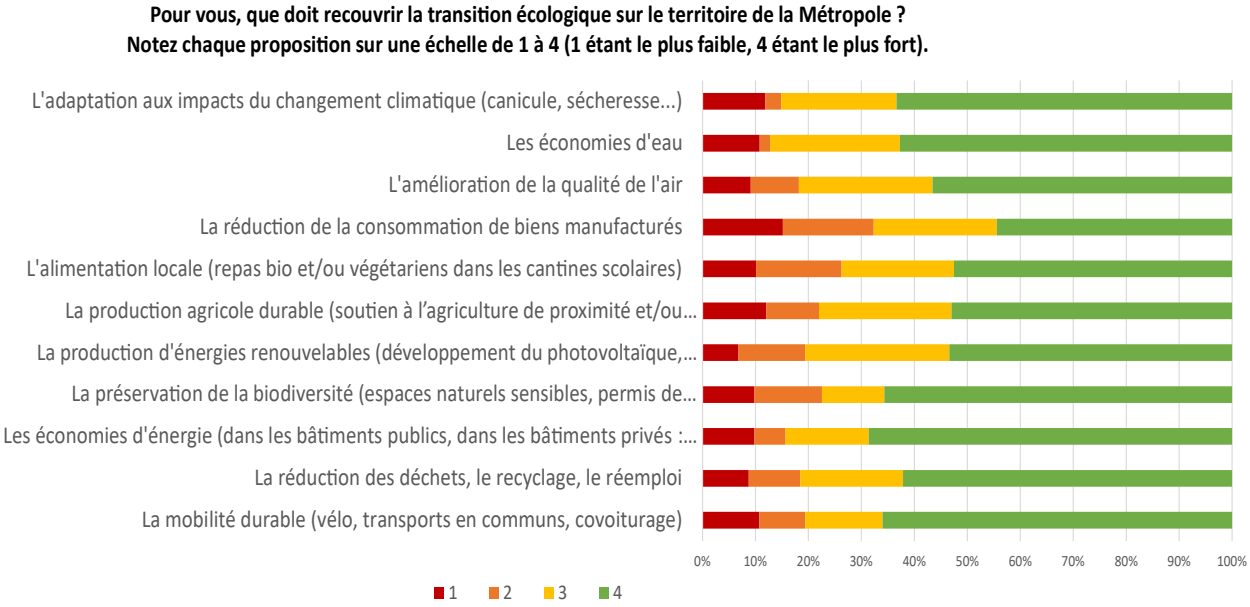
2.2.2 Approche méthodologique

Un questionnaire en ligne a été diffusé par la Métropole et par la Ville de Clermont-Ferrand afin de recueillir la perception des habitants. Ce questionnaire à fait l'objet d'une campagne de communication sur les réseaux sociaux de la Métropole et la Ville ainsi que leur site internet. L'enquête a été diffusée pendant 12 semaines et a été arrêtée au 1er décembre 2022. 103 réponses ont été collectées dans le cadre de l'enquête habitants. Une réunion a également été organisée avec des membres de la Convention citoyenne de Clermont-Ferrand, les éléments recueillis lors de cet échange conforte les résultats du questionnaire.

2.2.3 Des répondants intéressés par la dynamique de transition écologique ; notamment sur les enjeux énergétiques et d'adaptation au changement climatique

Les habitants du territoire métropolitain se sont prononcés sur leur perception idéale de la transition sur le territoire. Cette première question visait à évaluer les enjeux qui ont une importance particulière pour les citoyens pour, éventuellement, orienter les politiques de transition en ce sens.

L'adaptation aux impacts du changement climatique, les économies d'eau, la mobilité durable ainsi que la préservation de la biodiversité sont les secteurs de la transition les plus importants sur le territoire selon les citoyens interrogés. A l'inverse la réduction de la consommation de biens manufacturés, l'alimentation locale et la production agricole sont les sujets les moins cités.



Source : Enquête sur la perception des actions de transition énergétique et écologique sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole – Traitement BL évolution

Avec l'évaluation des effets bénéfiques des différentes politiques publiques, apparaissent des enseignements permettant d'objectiver le ressenti qualitatif des habitants du territoire. A noter qu'il est complexe d'associer de façon directe les actions publiques aux ressentis exprimés, forcément subjectifs, cependant les améliorations ciblées par l'enquête sont vraisemblablement liée à une dynamique locale, à laquelle les collectivités participent.

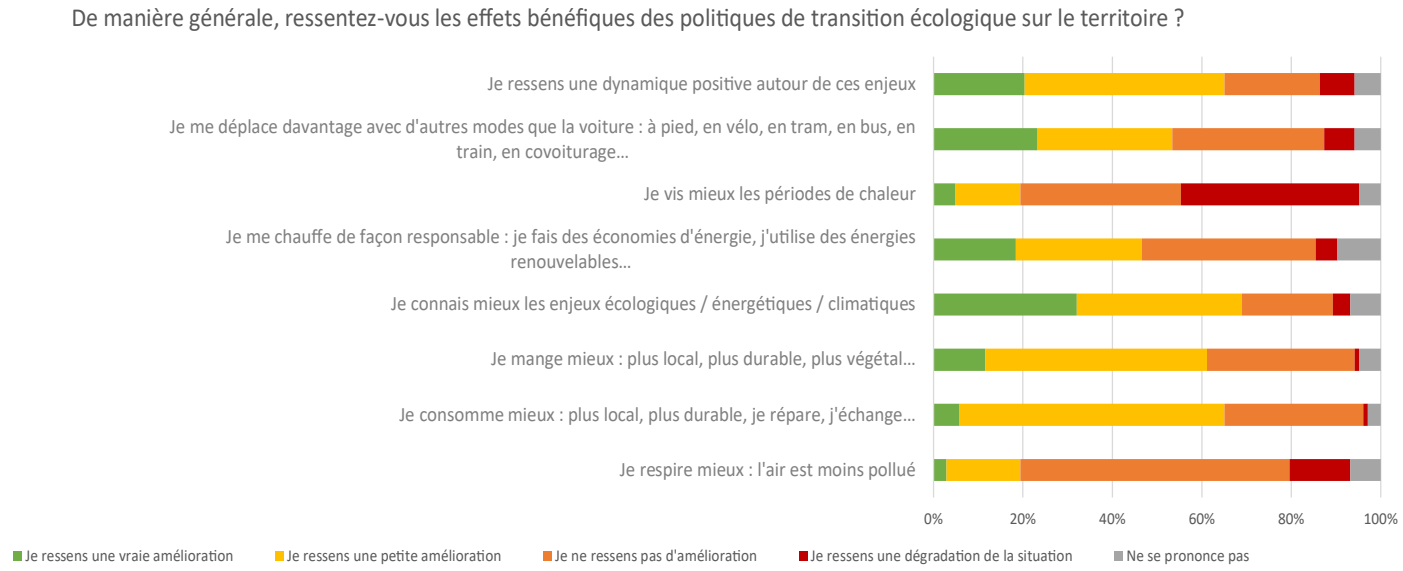
Aussi, les habitants du territoire ont indiqué ressentir une amélioration de la situation (« petite amélioration » et « vraie amélioration ») sur les items « je ressens une dynamique positive sur ces enjeux », « je connais mieux les enjeux écologiques, énergétiques, climatiques » et « je me déplace davantage avec d'autres modes que la voiture ».

Ces trois affirmations peuvent être également rattachée à un contexte national (intérêt médiatique pour l'urgence climatique ou augmentation du prix de l'essence). Cependant, il est intéressant de noter, par exemple, que le ressenti des effets

bénéfiques des politiques publiques concernant les mobilités alternatives rencontre la volonté politique forte de la Métropole et de la Ville de Clermont de développer les transports en commun (InspiRe) et le vélo (Schéma cyclable).

La dynamique positive autour de ces enjeux est également parlante : les citoyens perçoivent ainsi des décisions locales toujours plus favorables aux enjeux de transition écologique et énergétique.

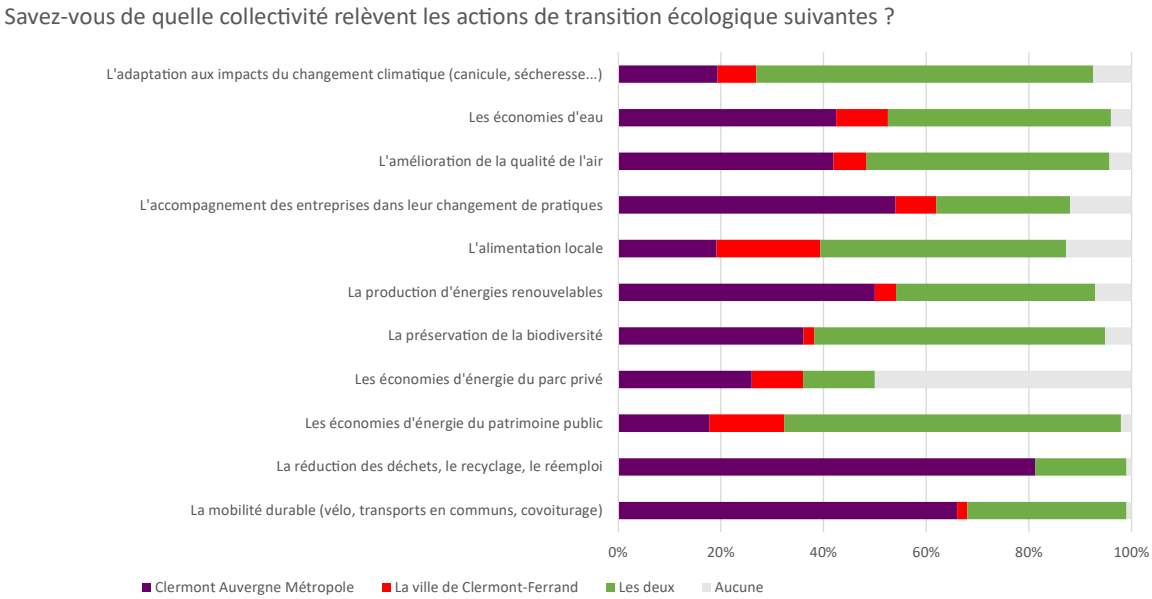
A l'inverse, les citoyens considèrent avoir subi une dégradation de la situation sur les items « je vis mieux les périodes de chaleur ». Cette information constitue un enseignement important, notamment au regard de la place de la politique de lutte contre les îlots de chaleur (action 13 du STEE). Enfin, ils ne ressentent pas d'amélioration en ce qui concerne la qualité de l'air (item : « Je respire mieux, l'air est moins pollué »), alors que c'est également un axe de travail majeur du STEE, avec la mise en place d'une zone à faibles émissions, par exemple.



Source : Enquête sur la perception des actions de transition énergétique et écologique sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole – Traitement BL évolution

Les citoyens se sont également prononcés sur leur connaissance de la répartition des compétences entre la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand. Il apparaît assez nettement que la Métropole est bien reconnue comme compétente sur les thématiques de la réduction des déchets, de la mobilité durable et de l'accompagnement des entreprises dans leurs changements de pratiques. La Ville de Clermont-Ferrand est fléchée comme compétente pour l'alimentation locale et les économies d'énergie du patrimoine public.

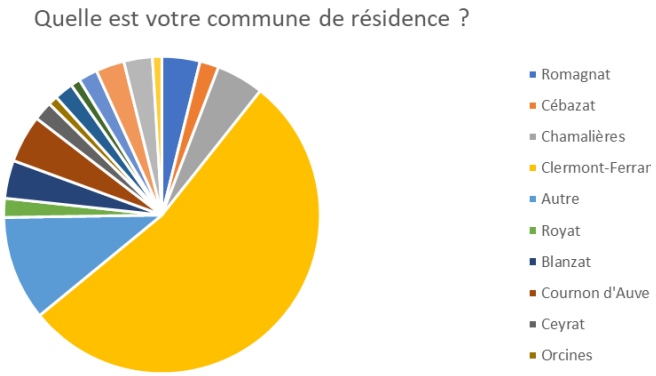
Il est intéressant de souligner que les économies d'énergie du parc résidentiel ne sont pas identifiées comme relevant du champ d'action de la Métropole ou de la Ville de Clermont-Ferrand, alors que l'habitat est une compétence de la Métropole et que la réhabilitation énergétique du secteur résidentiel constitue une des cibles du STEE. Cette donnée interroge sur la nécessité de communiquer davantage auprès des citoyens sur les actions menées par la Métropole et la Ville sur cette thématique en particulier.



Source : Enquête sur la perception des actions de transition énergétique et écologique sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole – Traitement BL évolution

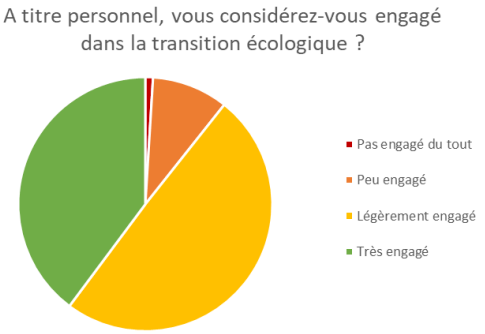
2.2.4 Profil des enquêtés

Les répondants de l'enquête de la perception des politiques de transition écologique et énergie sur le territoire sont des personnes vivant et exerçant leur activité professionnelle majoritairement sur la Ville de Clermont-Ferrand.





Les enquêtés se considèrent majoritairement comme étant sensibles aux enjeux de transition énergétique et écologiques à différents niveaux d'intensité mais ne font toutefois pas forcément partie d'une association en lien avec la transition écologique.





Plus de la moitié des répondants souhaitent être informés pour être associés à la transition énergétique et écologique du territoire de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand



3. ÉVALUATION DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET REVUE DE LA STRATÉGIE

3.0 Points clés de l'évaluation de la dynamique territoriale

- Les dynamiques territoriales concernant les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la production d'énergies renouvelables restent encore peu visibles depuis l'adoption du STEE en 2019. Cela est notamment dû au fait que les dernières données disponibles sont celles de l'année 2020 et que cette même année a été marquée par la crise sanitaire.
- Les évolutions étant relativement faibles entre 2015 et 2019, il est peu probable que les objectifs des prochaines années puissent être tenus. Les cibles d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie restent cependant accessibles pour 2030 et 2050. Pour les énergies renouvelables, les objectifs apparaissent très complexes à atteindre à moins d'une forte rupture.
- Les évolutions réglementaires récentes (ex :objectif de neutralité carbone) et à venir (ex : « Fit for 55" européen) ainsi que les nouveaux documents de planification impliqueront de renforcer de nombreux objectifs lors de la révision du programme en 2025.
- L'actualisation des potentiels de production d'énergies renouvelables réalisée et la revue de la stratégie montrent que la mise en place d'objectifs actualisés, sectoriels et chiffrés (pas seulement en pourcentage) pourraient permettre d'affiner le suivi du STEE.

3.1 Rappel des principaux objectifs du Schéma de transition énergétique et écologique

Les objectifs stratégiques retenus dans le STEE de 2019 sont rappelés ci-dessous :

	2021	2024	2026	2030	2050
Consommation (baisse/2015)	-9%	-13%	-16%	-20%	-39%

Emissions de GES	-24%	-34%	-39%	-48%	-73%

Emissions de polluants atmosphériques (baisse/2015)					
Emissions de Nox	-17%	-24%	-29%	-37%	
Emissions de PM2,5	-19%	-27%	-32%	-40%	
Emissions de PM10	-17%	-25%	-29%	-38%	
Emissions de NH3	-14%	-21%	-25%	-32%	
Emissions de SO2	-10%	-14%	-17%	-22%	
Emissions de COVNM	-14%	-21%	-25%	-32%	

Energies renouvelables de récupération (en GWh)					
Chaleur renouvelable					
Bois énergie	461	477	488	500	610
Biogaz	22	30	35	50	100
Géothermie	89	105	116	140	250
Solaire thermique	22	30	35	46	100
UIOM thermique	0	55	70	100	360
Récupération des eaux usées	0	0	0	0	0
Electricité renouvelable					
Photovoltaïque	140	204	247	332	760
Hydroélectricité	0	0	0	0	0
Eolien	0	0	0	0	9
UIOM Electricité	0	0	0	110	110
Total					**2299**

Livraison d'énergie par les réseaux de chaleur	231	294	411	460	800

En vert: en accord avec l'objectif national

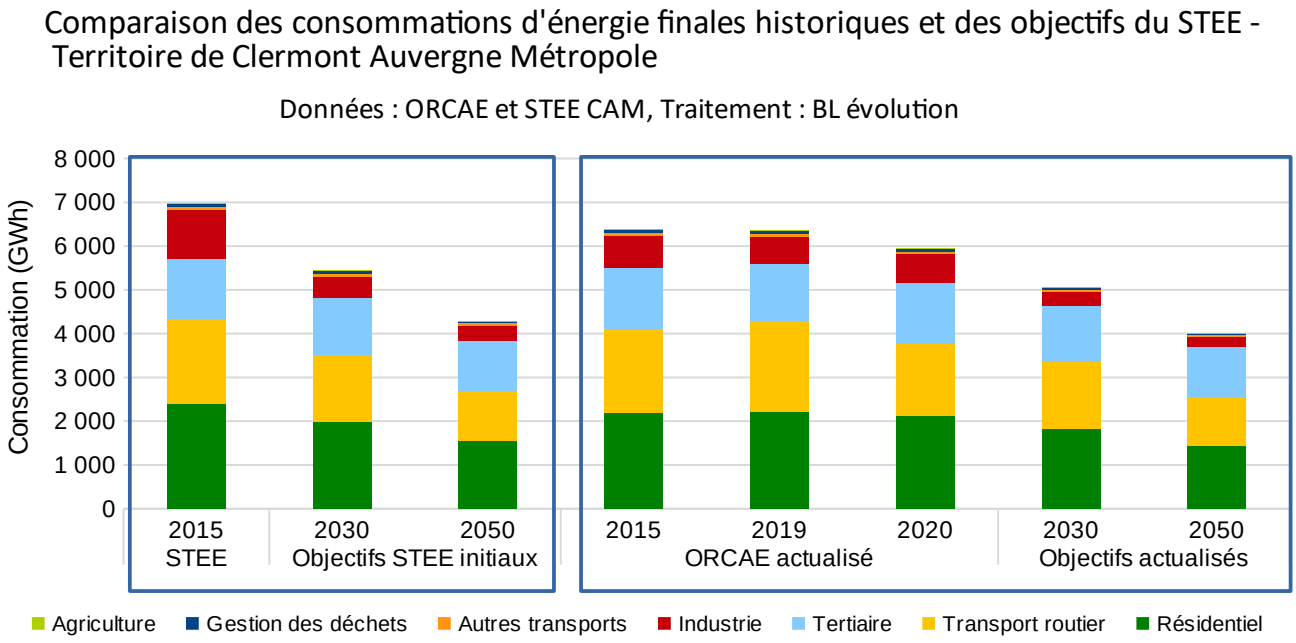
Ces objectifs sont complétés par des objectifs qualitatifs en matière :

- d'évolution coordonnée des réseaux énergétiques via le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR),
- de renforcement du stockage de carbone via les documents
- d'urbanisme et limitation de l'artificialisation des sols,
- de développement de la production biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- d'adaptation au changement climatique via une amélioration des connaissances et des expérimentations.

La stratégie « transition écologique » pour les volets biodiversité, qualité des eaux et des sols intègre les axes suivants :

- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité ;
- Préserver / restaurer les espaces de patrimoine naturel au travers de la trame verte et bleue ;
- Investir dans un bien commun, le capital écologique ;
- Construire / aménager avec la biodiversité et l'eau et tester des nouveaux modèles ;
- Accompagner les différents acteurs dans la préservation de la biodiversité ;
- Développer, partager, valoriser les connaissances.

3.2. Consommation d'énergie finale



De gauche à droite, le graphique ci-dessus donne les consommations d'énergie finales par secteur du territoire :

- en 2015, telles que présentées dans le STEE de 2019. Les données sont celles de l'Observatoire régionale Climat Air Energie (ORCAE) qui communique aux territoires réalisant un Plan Climat Air Energie Territorial les éléments en matière de consommation et de production énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants, avec un décalage temporel d'environ 2 ans.
- en 2030 et 2050, telles que définies par les élus, dans la stratégie du STEE adoptée en 2019 ;
- en 2015, 2019 et 2020, telles que présentées dans l'actualisation du STEE et correspondant aux données mises à jour par l'ORCAE en 2022. En effet, les données fournies par l'ORCAE sont affinées au fil du temps et c'est ainsi que les données sur lesquelles s'appuyait le STEE en 2015 ont été recalculées et ont pu légèrement être modifiées.
- en 2030 et 2050, correspondant aux objectifs du STEE actualisés à partir des dernières données mises à jour par l'ORCAE (objectifs sectoriels en pourcentage du STEE de 2019 appliqués aux données mises à jour par l'ORCAE en 2022).

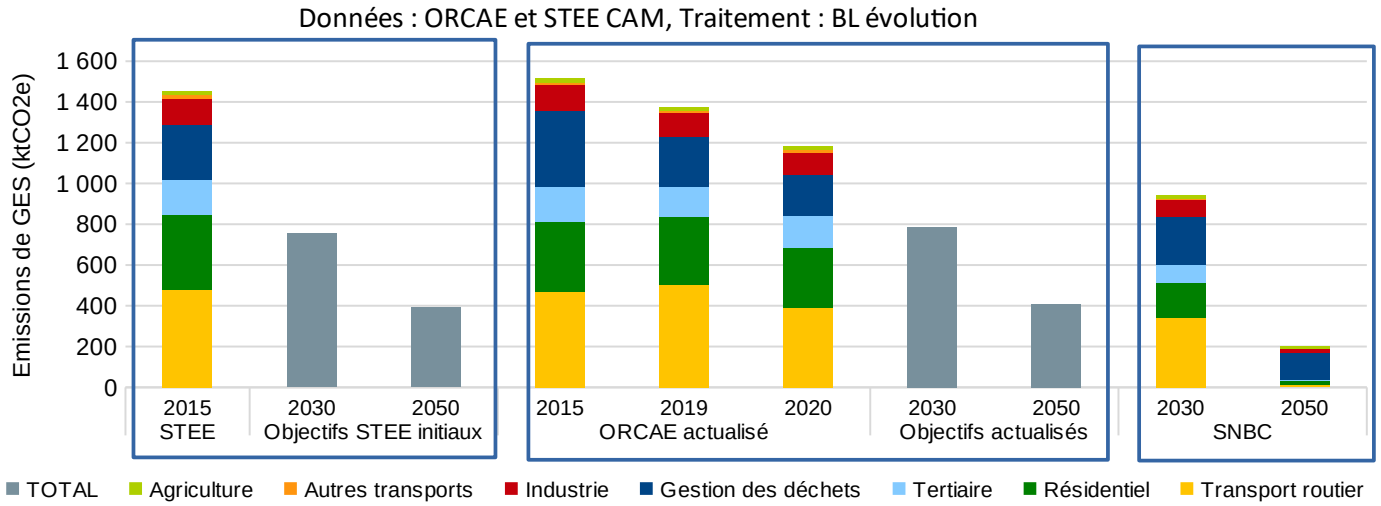
L'analyse des objectifs fixés d'une part par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'Auvergne-Rhône-Alpes s'imposant à la Métropole, et d'autre part par le STEE (objectifs 2019 et actualisés) permet de faire ressortir les remarques et préconisations suivantes pour la stratégie du prochain programme de transition (2025) :

- Les objectifs globaux de consommation d'énergie du STEE sont plus ambitieux que les objectifs du SRADDET pour 2030 (-20 % par rapport à 2015 contre -15%) et 2050 (-39 % par rapport à 2015 contre -34%). La dynamique territoriale reste peu visible mais les objectifs globaux pour 2030 et 2050 restent accessibles.
- Le potentiel d'économies d'énergie pour l'industrie semble fortement surestimé dans le STEE de 2019, les objectifs associés pour ce secteur à horizon 2030 et 2050 (-71 % par rapport à 2015) paraissent donc également trop ambitieux. Ces objectifs de baisse de consommation de l'industrie devront être revus à la baisse dans le prochain STEE.
- Les objectifs de baisse de consommation d'énergie finale pour le résidentiel (-17 % et -35 % en 2030 et 2050 par rapport à 2015) sont ambitieux mais réalistes.
- Les objectifs associés au secteur tertiaire sont relativement faibles, ils pourraient certainement être rehaussés.

- Les marges de manœuvre sont grandes pour le transport routier. Le seul levier de l'électrification du parc de véhicules pourrait permettre de dépasser l'objectif fixé pour 2050. La combinaison avec les autres leviers (sobriété, report modal, covoiturage...) permet donc d'envisager une cible encore plus ambitieuse.

3.3. Émissions de gaz à effet de serre

Comparaison des émissions de gaz à effet de serre historiques, des objectifs du STEE et des objectifs SNBC - Territoire de Clermont Auvergne Métropole



De gauche à droite, le graphique ci-dessous donne les émissions de gaz à effet de serre du territoire :

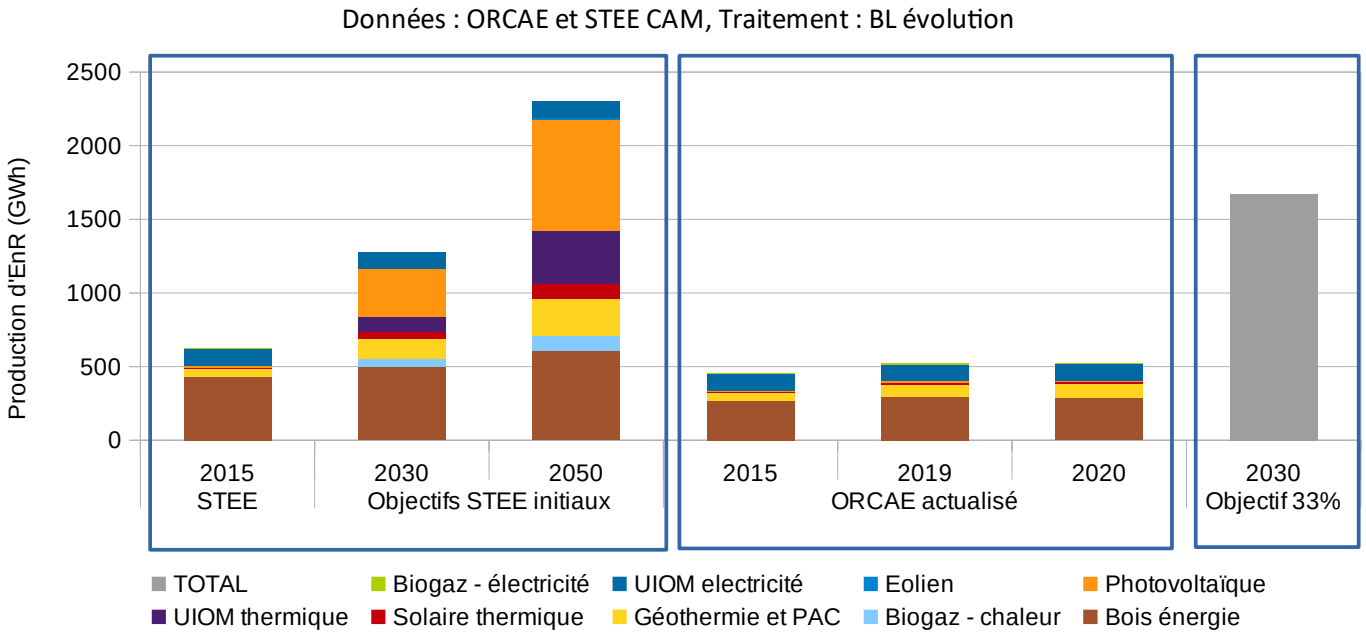
- en 2015 et par secteur, telles que présentées dans le STEE de 2019 ;
- en 2030 et 2050 au global, telles que visées dans la stratégie du STEE de 2019 ;
- en 2015, 2019 et 2020 par secteur, telles que présentées dans l'actualisation du STEE et correspondant aux données mises à jour par l'ORCAE en 2022 ;
- en 2030 et 2050 au global, correspondant aux objectifs du STEE actualisés à partir des dernières données mises à jour par l'ORCAE (objectifs globaux en pourcentage du STEE de 2019 appliqués aux données mises à jour par l'ORCAE en 2022).
- en 2030 et 2050 par secteur, correspondant aux objectifs sectoriels de la Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC) appliqués aux données territoriales mises à jour par l'ORCAE en 2022 pour le territoire.

L'analyse du graphique ci-dessus et des données sous-jacentes permet de faire ressortir les remarques et préconisations suivantes pour la stratégie du prochain STEE (2025) :

- Les objectifs nationaux de baisse d'émissions de gaz à effet de serre sont devenus plus ambitieux depuis l'adoption de la stratégie du précédent STEE. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoyait de diviser par 4 les gaz à effet de serre, il faut désormais tendre vers la neutralité carbone en 2050. Ainsi, les objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre pour 2050 seront très probablement à renforcer dans le prochain programme.
- Les objectifs du STEE pour 2030 restent plus ambitieux que ceux de la Stratégie nationale Bas carbone actuelle. Pour autant, ils sont probablement compatibles avec la future stratégie nationale qui devra s'aligner sur l'objectif européen de -55 % d'émissions totales de gaz à effet de serre à 2030 et par rapport à 1990, (« Fit for 55 »).
- Les objectifs de baisse d'émissions de gaz à effet de serre mériteraient d'être présentés également par secteur dans le rapport stratégique du STEE.
- La dynamique de baisse des émissions est très bien engagée pour le secteur des déchets mais reste très timide pour les autres secteurs. Il est encore compliqué de dégager une tendance de fond, particulièrement avec la crise sanitaire et ses conséquences en 2020.

3.4. Production d'énergies renouvelables

Comparaison des productions d'énergie renouvelable historiques, des objectifs du STEE et des objectifs nationaux - Territoire de Clermont Auvergne Métropole



De gauche à droite, le graphique ci-dessous donne la production d'énergies renouvelables du territoire :

- en 2015 et par filière, telle que présentée dans le STEE de 2019 ;
- en 2030 et 2050 par filière, telle que visée dans la stratégie du STEE de 2019 ;
- en 2015, 2019 et 2020 par filière, telle que présentée dans l'actualisation du STEE et correspondant aux données mises à jour par l'ORCAE en 2022 ;
- en 2030 au global, correspondant à l'objectif national de 33 % de la consommation d'énergie finale couverte par des énergies renouvelables et appliquée à l'objectif territorial actualisé de consommation pour 2030.

L'analyse du graphique, des données sous-jacentes ainsi que l'actualisation des potentiels de production d'énergies renouvelables permettent de faire ressortir les remarques et préconisations suivantes pour la stratégie du prochain STEE (2025) :

- La nouvelle estimation du potentiel photovoltaïque territorial effectuée lors de l'actualisation du diagnostic du STEE ne remet pas en cause les objectifs fixés en 2019 ;
- L'objectif de production d'énergie de récupération par l'Unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) est à revoir à la baisse car le potentiel a été réduit. Le potentiel de production d'électricité pourrait également enregistrer une baisse liée à la quantité d'ordures ménagères résiduelles incinérée ;
- Étant donné le rythme très élevé de développement des pompes à chaleur (PAC), les objectifs associés pourront certainement être rehaussés ;
- Dans les données de l'ORCAE, la production de chaleur issue de bois-énergie est revue à la baisse : pour l'année 2015, elle était de 430 GWh dans le STEE initial, et n'est plus que de 226 GWh dans les dernières données actualisées. La tendance est la même dans le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes et le Schéma Régional Biomasse. Cela implique de revoir les cibles pour 2030 et 2050. L'actualisation du potentiel de production de chaleur issue du bois-énergie laisse envisager une production de 730 GWh en 2030 et 820 GWh en 2050 ;
- En prenant en compte les dynamiques locales de ces dernières années et l'actualisation des potentiels de production d'énergies renouvelables, l'objectif français de 33 % de la consommation finale couverte par les énergies renouvelables est très probablement inatteignable à l'échelle du territoire.

- Pour le moment, la dynamique observée ne permettra pas d'atteindre les objectifs de production fixés par le STEE à moins d'une rupture importante.

3.5. Vision générale

- La méthodologie utilisée permettant de définir les objectifs stratégiques du territoire est peu explicite et mériterait d'être plus clairement exposée dans le prochain STEE de 2025.
- Un certain nombre de chiffres bruts ne sont pas donnés dans le document de stratégie et d'objectifs (seulement des pourcentages pour les consommations d'énergie finale, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques) et peu de précisions sectorielles sont apportées. L'apport de ces précisions permettrait de faciliter le suivi de la démarche.
- Les réglementations récentes, dont la Stratégie Nationale Bas Carbone actualisée, la loi Climat et Résilience, ainsi que la Stratégie Française Energie-Climat devront être intégrées dans la stratégie du prochain programme.
- Des orientations stratégiques pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique mériteraient d'être intégrées dans le prochain STEE : lignes directrices par secteur, priorités, vision du territoire pour 2030 et 2050.
- Le fait que le territoire soit une métropole, qu'il présente donc une forte densité de population associée à un espace fortement urbanisé, rend peu envisageable l'atteinte d'une indépendance énergétique et d'une neutralité carbone territoriales. L'intégration des territoires voisins et supra dans la réflexion du prochain STEE semble ainsi une piste intéressante.

4. PARANGONNAGE DES COLLECTIVITÉS SUR LE SUIVI ET LE PILOTAGE DE LEUR POLITIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

4.0 Point clés du parangonnage de collectivités

➢ Deux collectivités ont été interrogées sur leur démarche de suivi et de pilotage de leur politique climat, et sur la transversalité. Il s'agit de la Ville de Grenoble (160 000 habitants, Labellisée 5 étoiles sur le référentiel Cit'ergie / Territoire engagé pour la transition), et de la Métropole du Grand Besançon (195 000 habitants, labellisée 3 étoiles).

➢ Les indicateurs de suivi des politiques climats sont issus du référentiel du label Cit'ergie / Territoire engagé pour la transition. A Besançon, le plan d'action Cit'ergie / Territoire engagé pour la transition constitue le Plan Climat Air Energie Territorial. La **centralisation des politiques climat** est une caractéristique forte des ces deux collectivités.

➢ La transversalité des politiques climat-air-énergie est un élément fort de ces collectivités. Le sujet y est intégré comme un enjeu transversal et incontournable des politiques publiques.

➢ Ces collectivités constatent la difficulté à objectiver les résultats grâce aux données climat-air-énergie des observatoires régionaux. Cela nécessite d'adopter une vision davantage tournée vers le terrain pour l'évaluation : référentiel Cit'ergie / Territoire engagé pour la transition, indicateurs provenant d'autres documents de planification territoriale de la collectivité, évaluation auprès des usagers.

4.1 Relevé des bonnes pratiques de Grenoble et Besançon

4.1.1 Un suivi du Plan Climat qui s'appuie principalement sur le référentiel Cit'ergie

Le suivi de l'avancée du Plan Climat et des actions associées est exclusivement réalisé via le référentiel Cit'ergie / Territoire Engagé pour la Transition (TET). Cela permet une mise à jour annuelle de l'avancée des actions ainsi qu'un suivi d'indicateurs d'impact associés. Le référentiel est utilisé comme un outil de suivi de l'avancée des actions.

Les indicateurs de suivi de l'impact des actions utilisent les indicateurs d'autres plans et programmes de planification de la collectivité : plan de mobilité, programme local de l'habitat, etc.

4.1.2. Une mesure d'impact basée sur des indicateurs locaux :

Les deux collectivités interrogées ont mis en place un suivi de l'impact de leur politique climat-air-énergie grâce à un certain nombre de mesures :

- Utilisation d'indicateurs d'impact concrets comme le report modal pour la mobilité ou le nombre de rénovations pour le résidentiel
- Utilisation des indicateurs fournis par les observatoires régionaux (émissions de gaz à effet de serre, de polluants et de consommation énergétique). Sur ce point, des difficultés sont relevées pour relier les données aux politiques climat-air-énergie. De plus, ces données ne permettent pas de montrer un véritable résultat à la hauteur des objectifs fixés.
- Bilan des émissions de gaz à effet (BEGES) Patrimoine et Service mis à jour tous les 2 ans, afin de suivre l'impact des politiques climat-air-énergie sur les émissions interne. Ce suivi est organisé par projet, par bâtiment ou site. Chaque service réalise ses actions et les projets bénéficient de l'appui du service environnement.
- Portage en régie du suivi des consommations et des émissions de GES pour les bâtiments publics, afin de faciliter l'intégration de ce critère dans les décisions politiques.

4.1.3 Une forte transversalité des enjeux énergie climat, en termes d'organisation, de moyens humains et budgétaires

La motivation des élus et la coordination les collectivités (Ville, Métropole, communes) améliorent un pilotage efficace et une mise en œuvre transversale. L'utilisation du référentiel Cit'ergie / Territoire Engagé pour la Transition (TET) ainsi que d'autres labels (ex : Label Capitale Verte de l'Europe) contribue à évaluer les efforts menés et à mesurer la progression de la collectivité. Cela favorise la motivation collective. Ces labels nécessitent l'implication de toutes les directions et rythment l'avancement des projets avec des visites annuelles.

Moyens de mise en œuvre :

- Des démarches innovantes comme l'évaluation climat du budget (budget Vert), la triple comptabilité (environnementale et sociale en plus du volet financier), l'allocation de moyens dédiés à la prospective font progresser la transition.

- Une coordination des dispositifs de subventions entre État, Région, Métropole et syndicat d'énergie, a permis d'harmoniser les aides et les pièces demandées aux maires.

- La transversalité des politiques climat est également importante à chaque revue budgétaire de la collectivité – organisée tous les six mois – lors de laquelle la question énergétique est posée au même titre que les ressources humaines ou le suivi financier.

- Exemples de moyens humains : 1 équivalent-temps-plein chargé de la prospective, 1 équivalent-temps-plein chargé de l'animation territoriale, 1 équivalent-temps-plein en charge du PCAET et Cit'ergie / TETE.

Une proactivité liée à la dimension transverse des sujets portés illustrée par plusieurs bonnes pratiques :

- Des Comités de pilotage thématiques et des groupes de travail thématiques internes dédiés à des actions et projets, mobilisent plusieurs services pour travailler en transversalité et maintenir une cohérence globale climat-air-énergie.

- Une participation du binôme élu et agent à toutes les commissions de la collectivité pour y parler des politiques énergie-climat.

- Une réunion annuelle permet de faire le point sur l'ensemble des politiques climat de la collectivité.

- Une réunion bimensuelle avec les services concernés et, le cas échéant, les structures externes comme le porteur du Schéma de Cohérence Territorial (ScoT) traite de l'avancement de tous les schémas et plans sur le territoire (SCOT, PLU, plan de mobilité, PCAET…). Cela permet d'identifier des sujets à cheval sur deux plans et de soulever les difficultés rencontrées.

- Une participation à de nombreux groupes de travail externes à la collectivité est mise en place afin de suivre les dynamiques à l'échelle du territoire.

Mobilisation massive des acteurs sur le territoire :

- Un club d'acteurs économiques a été créé avec pour objectif la participation de 200 acteurs économiques (1 personne à temps plein pour l'animer).

- La Métropole qui porte le PCAET associe les maires des communes et leur propose des appels à candidature. Chaque commune dispose d'un référent Plan Climat. La Métropole a un rôle de mise en lien des maires et de repérage des initiatives à partager entre élus.

5. ANALYSE DE LA COHÉRENCE DU PROGRAMME AVEC LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

5.0 Points clés de l'analyse de la cohérence du programme avec les évolutions réglementaires

- La Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand devront adapter leur STEE conformément aux évolutions réglementaires renforçant les objectifs de transition énergétique et écologique depuis 2019.
- Le STEE est un document chapeau dont les orientations sont prises en comptes dans les documents de planification territoriale : Programme local de l'habitat, Plan local d'urbanisme, etc. et des projets phares du territoire : projet InspiRe, Schéma directeur Chaleur renouvelable, Schéma Cyclable, etc.
- Le territoire de la Métropole enregistre des niveaux d'émissions de polluants conformes aux évolution réglementaires prévues par la Loi d'orientation des Mobilités (LOM).

5.1 Articulation du STEE avec les démarches de planification territoriale de la Ville de Clermont-Ferrand et de la Métropole

5.2.1 Politiques Agriculture et Biodiversité :

Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand intègrent plusieurs documents et projets de planification territoriale sur les enjeux Agriculture et Biodiversité qui s'articulent avec les objectifs du STEE. Ils participent à une meilleure intégration de la biodiversité sur le territoire et à la promotion d'une agriculture durable et locale :

- L'intégration au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) des trajectoires et ambitions de réduction du rythme d'artificialisation, la reconquête des friches, le renforcement des continuités écologiques, la préservation des sanctuaires pour la biodiversité et l'élaboration d'une trame verte et bleue ;

- La trame Verte et Bleu ainsi que les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi

- L'intégration de la sobriété foncière en termes de construction pour réduire l'artificialisation inscrite au Programme local de l'habitat (PLH) ;

- L'Atlas de la biodiversité métropolitain ;

- Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) du Grand Clermont et du Parc naturel régional du Livradois-Forez ;

- Le diagnostic agricole et foncier du PLUi ;

- La création d'une société coopérative d'intérêt collectif avec la coopérative Ceinture verte pour aider à l'installation et l'accompagnement d'agriculteurs ;

- L'adhésion de Clermont Auvergne Métropole à Sylv'ACCTES pour accompagner le financement de pratiques sylvicoles vertueuses.

5.2.2 Politiques énergétiques

La production d'énergies renouvelables et le raccordement aux réseaux de chaleur est un enjeu clé sur le territoire métropolitain afin de répondre aux objectifs stratégiques inscrits dans le STEE. Plusieurs projets sont mis en œuvre :

- le Schéma directeur de la chaleur renouvelable et de récupération, le développement des réseaux de chaleur Clermont Nord, le projet de réseau de chaleur Saint-Jacques ;

- l'augmentation de la production d'énergie renouvelables sur le territoire : méthanisation, ombrières et toitures photovoltaïques.

5.2.3 Politiques de mobilité

Les enjeux de la mobilité et de la qualité de l'air sur le territoire sont régies par plusieurs politiques territoriales qui s'articulent avec les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des mobilités alternatives :

- Plan de Déplacement urbain piloté par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC)

- Projet InspiRe : refonte de l'offre de transports en commun

- Mise en œuvre du schéma cyclable

- Passage de la ville de Clermont-Ferrand à 30 km/h

- Mise en place d'une Zone à faible émissions dès 2023

5.2 Principales évolutions réglementaires depuis l'adoption du Schéma de transition énergétique et écologique en 2019

Depuis 2019, plusieurs évolutions réglementaires majeures en matière de transition énergétique et écologique ont été votées. Ces réglementations sont à même d'avoir des conséquences sur la seconde période de mise en œuvre du STEE (2022-2025) ainsi que sur le prochain STEE à partir de 2026.

Il s'agit principalement de la trajectoire Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) actualisée en 2020 qui implique une évolution des objectifs du STEE, de la loi d'orientation des mobilités (LOM) avec le renforcement du volet Air pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 100 000 habitants et l'obligation de la mise en place des Zones à faible Émissions (*en cours sur le territoire*), ainsi que la loi Climat Résilience qui comporte de nombreuses dispositions dont la lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain (objectif Zéro Artificialisation Nette).

L'actualisation de la Stratégie Nationale Bas Carbone

Adoptée pour la première fois en 2015, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été révisée en 2018-2019. Elle prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050, cette ambition est rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990. Elle fixe à court terme des budgets carbone, c'est-à-dire des plafonds d'émissions à ne pas dépasser sur des périodes de cinq ans.

Les objectifs nationaux de baisse d'émissions de gaz à effet de serre sont devenus plus ambitieux depuis l'adoption de la stratégie du précédent STEE et visent la neutralité carbone à 2050. Aussi, les objectifs pour 2050 du territoire seront très probablement à renforcer.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Adopté en décembre 2019, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne Rhône-Alpes intitulé « Ambition Territoires 2030 », fixe à -30 % la réduction des émissions de gaz à effet de serre à 2030 par rapport à 2015. L'objectif de réduction de la consommation énergétique finale est fixée à - 15 % en 2030 par rapport à 2015, et la production d'énergie renouvelables est fixée à 71,2 TWh en 2030 (par rapport à 44,7 TWh en 2015 soit une augmentation de près de 60%).

La révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) révisée en 2019 fixe la stratégie énergétique de la France pour les 10 prochaines années. Ce texte prévoit notamment de réduire de 40 % la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030, de porter la part des énergies renouvelables à 33 % d'ici 2030, et de ramener la part du nucléaire à 50 % d'ici 2035 (contre plus de 70 % aujourd'hui).

La loi EGAlim

L'une des mesures phares de la loi Egalim est l'obligation, au plus tard le 1er janvier 2022, que les repas servis dans les restaurants collectifs publics et privés hors entreprises soient constitués d'au moins 50 % de produits issus de filières durables et de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

La Loi d'orientation des mobilités (LOM)

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) a été promulguée le 24 décembre 2019. Elle vise à promouvoir une volonté transversale en intégrant les enjeux environnementaux ou sociaux des déplacements et renforce la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

L'article 85 prévoit notamment que les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) établis sur les EPCI de plus de 100 000 habitants ou les EPCI de plus de 20 000 habitants couverts partiellement ou intégralement par un Plan de protection de l'Atmosphère (PPA) définissent un plan d'actions en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement (objectifs fixés par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques dit PREPA).

- Un cadre national : Le PREPA

Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) est issu de la loi sur la transition énergétique de 2015. Son objectif est d'améliorer la qualité de l'air et de réduire l'exposition des populations à la pollution de l'air en France.

Il prévoit la poursuite et l'amplification des mesures de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et des mesures supplémentaires dans tous les secteurs : industrie, transports, résidentiel, tertiaire, agriculture, etc. Les objectifs du PREPA sont fixés à horizon 2020 et 2030 conformément à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à la directive européenne 2016/2284.

C'est un plan d'action interministériel, suivi par le Conseil national de l'air au moins une fois par an, et révisé au moins tous les 5 ans.

Polluant	2020	2030
SO_2	-55%	-77%
Nox	-50%	-69%
COVNM	-43%	-52%
NH_3	-4%	-13%
PM2.5	-27%	-57%

Source : BL évolution

Si les objectifs territoriaux biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ne sont pas atteints, le plan d'actions doit être renforcé dans un délai de dix-huit mois, sans qu'il soit procédé à une révision du PCAET, ou lors de la révision du PCAET si celle-ci est prévue dans un délai plus court.

Pour rappel, les objectifs communiqués du STEE en 2019 portaient les objectifs de réduction de Nox à -37 % en 2030 (par rapport à 2015) ; de PM2.5 à -40 % (par rapport à 2015). Par rapport aux aux objectifs réglementaires du PREPA, la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand ont atteint leurs objectifs et doivent poursuivre cette trajectoire.

	COVNM	NH3	Nox	PM10	PM2.5	Sox
2005	4765	391	4354	811	709	549
2015	2499	374	2529	610	530	111
2019	2367	359	2221	589	506	99
2020	2217	348	1830	548	469	92
Objectif PREPA 2020	2716	375	2177	592	518	247
Objectif STEE 2021	2149	322	2099	506	429	100

Source : Données ORCAE, STEE et PREPA – Traitement BL évolution

La loi Climat et Résilience

Adoptée par le Parlement le 20 juillet 2021 à la suite des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, elle contient plus de 300 articles. Promulguée le 22 août 2021, elle doit permettre à la France d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, par rapport à 1990.

Cette loi multidimensionnelle comprend de nombreuses dispositions concernant les collectivités, et notamment plusieurs dispositions majeurs pour les EPCI :

- Le pouvoir de police de la publicité, compétence actuellement partagée entre le préfet et les collectivités territoriales dotées d'un règlement local de publicité. Le projet propose que ce pouvoir soit exercé par le maire, avec la possibilité de la transférer au Président de l'EPCI.
- L'obligation de mise en place de Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants situées sur le territoire métropolitain (e*n cours sur le territoire*).

- Le recours aux modes de transports collectifs et décarbonés par l'intermédiaire de plusieurs dispositifs : parking-relais, possibilité pour le maire de réserver des places aux usagers des transports en commun ou tarifs permettant de favoriser l'usage des transports collectifs.
- La lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, afin de diminuer par deux le rythme d'artificialisation sur les dix prochaines années.
- L'organisation d'expérimentations en matière de publicité et de menus végétariens dans les cantines scolaires.
- L'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER).

Les politiques engagées par les deux collectivités dans leurs différents plans et programmes sont actuellement en accord avec les dispositions prévues par la loi.

ANNEXE 1. TABLEAU DE L'ÉVALUATION INTERNE DES ACTIONS – CORRESPONDANCE AVEC LES CIBLES

n° de cible	Cible	Thématique	n° de l'action	Action	Avancement
1	Conserver les milieux et espaces naturels pour préserver les bénéfices de la biodiversité	Transformation urbaine et grands projets	1	Protéger et mettre en valeur les espaces supports de la Trame verte et bleue dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), afin de préserver et de remettre en état les corridors écologiques	En cours de réalisation
1	Conserver les milieux et espaces naturels pour préserver les bénéfices de la biodiversité	Protection de la biodiversité, mise en valeur des milieux naturels, Nature en ville	2	Élaborer un contrat vert et bleu pour mettre en œuvre la Trame verte et bleue	Bloqué (facteur externe à la direction)
1	Conserver les milieux et espaces naturels pour préserver les bénéfices de la biodiversité	Protection de la biodiversité, mise en valeur des milieux naturels, Nature en ville	3	Restaurer des sites pour préserver le corridor écologique de Clermont Sud Est (Gandaillat, Crouël, Puy Long et Vaugondières)	Terminé
1	Conserver les milieux et espaces naturels pour préserver les bénéfices de la biodiversité	Protection de la biodiversité, mise en valeur des milieux naturels, Nature en ville	4	Mettre en place le plan de gestion du Site des Côtes	Terminé
1	Conserver les milieux et espaces naturels pour préserver les bénéfices de la biodiversité	Ressource en eau	5	Dans le cadre du contrat de rivière, poursuivre les opérations de renaturation	Active
1	Conserver les milieux et espaces naturels pour préserver les bénéfices de la biodiversité	Ressource en eau	6	Élaborer des plans d'entretien différencié près des cours d'eau et sur les équipements de gestion des eaux pluviales	Active
1	Conserver les milieux et espaces naturels pour préserver les bénéfices de la biodiversité	Protection de la biodiversité, mise en valeur des milieux naturels, Nature en ville	7	Renforcer l'Observatoire métropolitain de la biodiversité	Active
2	Développer la "ville verte et bleue", perméable, attractive et résiliente	Transformation urbaine et grands projets	8	Instaurer un indicateur de densité écologique dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)	Conception
2	Développer la "ville verte et bleue", perméable, attractive et résiliente	Transformation urbaine et grands projets	9	Inscrire la gestion de l'eau à la parcelle dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)	En cours de réalisation
2	Développer la "ville verte et bleue", perméable, attractive et résiliente	Transformation urbaine et grands projets	10	Mettre en place une charte d'aménagement de l'espace public	Non réalisé
2	Développer la "ville verte et bleue", perméable, attractive et résiliente	Transformation urbaine et grands projets	11	Élaborer une Charte de l'arbre	Terminé

2	Développer la "ville verte et bleue", perméable, attractive et résiliente	Transformation urbaine et grands projets	12	Réaliser un parc traversé par la Tiretaine sur le secteur Galaxie Fontgiève	Conception

2	Développer la "ville verte et bleue", perméable, attractive et résiliente	Transformation urbaine et grands projets	13	Lutter contre les îlots de chaleur urbain	Active
2	Développer la "ville verte et bleue", perméable, attractive et résiliente	Transformation urbaine et grands projets	14	Aménager des zones refuge en cas de canicule	Non réalisée
2	Développer la "ville verte et bleue", perméable, attractive et résiliente	Transformation urbaine et grands projets	15	Cartographier les zones de friches pour mener des expériences de reconquête de la nature en ville	Non réalisé
2	Développer la "ville verte et bleue", perméable, attractive et résiliente	Solidarités / Inclusion et Habitat	16	Faire du quartier NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) des Vergnes, un espace expérimental en matière de ville durable	Conception
3	Préserver ensemble la place de la nature en ville pour améliorer le cadre de vie	Transformation urbaine et grands projets	17	Instaurer des relais de biodiversité en ville	Active
3	Préserver ensemble la place de la nature en ville pour améliorer le cadre de vie	Protection de la biodiversité, mise en valeur des milieux naturels, Nature en ville	18	Recenser et favoriser l'installation de nouveaux espaces de jardins familiaux/partagés à l'échelle métropolitaine	Non réalisée
4	Dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par le Grand Clermont, développer l'autonomie alimentaire de la Métropole en créant une ceinture verte agricole	Agriculture et alimentation	19	Préserver et sanctuariser des espaces agricoles en utilisant les outils réglementaires pertinents	En cours de réalisation
4	Dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par le Grand Clermont, développer l'autonomie alimentaire de la Métropole en créant une ceinture verte agricole	Agriculture et alimentation	20	Soutenir l'émergence et le développement des régies municipales agricoles pour alimenter les services municipaux de restauration scolaire	Démarrée
4	Dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par le Grand Clermont, développer l'autonomie alimentaire de la Métropole en créant une ceinture verte agricole	Agriculture et alimentation	21	Soutenir les initiatives de production agricole durable, particulièrement en agriculture biologique, et notamment la Ferme urbaine	Active

4	Dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par le Grand Clermont, développer l'autonomie alimentaire de la Métropole en créant une ceinture verte agricole	Agriculture et alimentation	22	Monter des espaces-tests pour aider à l'installation des porteurs de projet d'activité agricole et de maraîchage, avec des critères de pratiques durables, notamment en agriculture biologique	Active
4	Dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par le Grand Clermont, développer l'autonomie alimentaire de la Métropole en créant une ceinture verte agricole	Agriculture et alimentation	23	Porter les ambitions du territoire dans les groupes de travail locaux avec les agriculteurs, pour partager la réflexion sur les risques climatiques et l'intérêt d'une agriculture durable (ressources en eau, sols, alimentation de proximité, etc.)	Bloquée (facteur externe à la direction)
5	Lutter contre les pollutions pour améliorer la qualité de vie	Ressource en eau	24	Mettre en place un programme de lutte contre les rejets de polluants dans les milieux aquatiques et les pompages dans les rivières à sec.	Active
5	Lutter contre les pollutions pour améliorer la qualité de vie	Transformation urbaine et grands projets	25	Définir une trame noire sur la Métropole et lutter contre la pollution lumineuse	Non réalisée
5	Lutter contre les pollutions pour améliorer la qualité de vie	Transformation urbaine et grands projets	26	Limiter les pollutions visuelles, notamment dans le Règlement local de publicité intercommunale	En cours de réalisation
6	Répondre aux enjeux sanitaires en améliorant la qualité de l'air	Solidarités / Inclusion et Habitat	27	Mettre en place une aide financière aux habitants en situation précaire pour remplacer les foyers au bois, anciens ou ouverts	Active
6	Répondre aux enjeux sanitaires en améliorant la qualité de l'air	Mobilite / Qualité de l'air	28	Faire connaître et respecter l'interdiction de brûlage à l'air libre	Active
6	Répondre aux enjeux sanitaires en améliorant la qualité de l'air	Mobilite / Qualité de l'air	29	Faire évoluer le parc de véhicules des collectivités pour le remplacer par des véhicules « propres »	Active
6	Répondre aux enjeux sanitaires en améliorant la qualité de l'air	Mobilite / Qualité de l'air	30	Etudier la possibilité de stationnements gratuits aux véhicules à énergie propre	Devenu obsolète
6	Répondre aux enjeux sanitaires en améliorant la qualité de l'air	Mobilite / Qualité de l'air	31	Développer les stations pour véhicules propres (électriques, GNV et hydrogène)	Active
6	Répondre aux enjeux sanitaires en améliorant la qualité de l'air	Mobilite / Qualité de l'air	32	Mettre en place le schéma de logistique urbaine	En cours de finalisation
6	Répondre aux enjeux sanitaires en améliorant la qualité de l'air	Mobilite / Qualité de l'air	33	Mettre en place des zones de circulation restreinte ou zones à faibles émissions	En cours de finalisation

7	Développer les énergies renouvelables pour transformer la facture énergétique du territoire en valeur ajoutée locale	Territoire à énergie positive	34	Engager la démarche de création d'un réseau de chaleur dit « Saint Jacques + »	En cours de réalisation
7	Développer les énergies renouvelables pour transformer la facture énergétique du territoire en valeur ajoutée locale	Territoire à énergie positive	35	S'appuyer sur les réseaux de chaleur existants pour développer les énergies renouvelables	En cours de réalisation
7	Développer les énergies renouvelables pour transformer la facture énergétique du territoire en valeur ajoutée locale	Territoire à énergie positive	36	Réaliser le schéma directeur chaleur renouvelable	Terminé
7	Développer les énergies renouvelables pour transformer la facture énergétique du territoire en valeur ajoutée locale	Territoire à énergie positive	37	Financer des équipements d'énergie renouvelable produisant du chauffage et de l'eau chaude, avec le contrat d'objectif territorial chaleur renouvelable : « Chaleur + Demain »	Terminé
7	Développer les énergies renouvelables pour transformer la facture énergétique du territoire en valeur ajoutée locale	Territoire à énergie positive	38	Favoriser le développement du photovoltaïque, premier potentiel d'énergie renouvelable du territoire	Active
7	Développer les énergies renouvelables pour transformer la facture énergétique du territoire en valeur ajoutée locale	Territoire à énergie positive	39	Réviser le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables – S3RENR	Terminé
7	Développer les énergies renouvelables pour transformer la facture énergétique du territoire en valeur ajoutée locale	Territoire à énergie positive	40	Valoriser le biogaz issu de la méthanisation des boues de la station d'épuration	En cours de réalisation
7	Développer les énergies renouvelables pour transformer la facture énergétique du territoire en valeur ajoutée locale	Territoire à énergie positive	41	Développer la production et la consommation de biogaz	Active
7	Développer les énergies renouvelables pour transformer la facture énergétique du territoire en valeur ajoutée locale	Territoire à énergie positive	42	Mettre à jour le plan d'approvisionnement territorial de bois énergie	Devenu obsolète

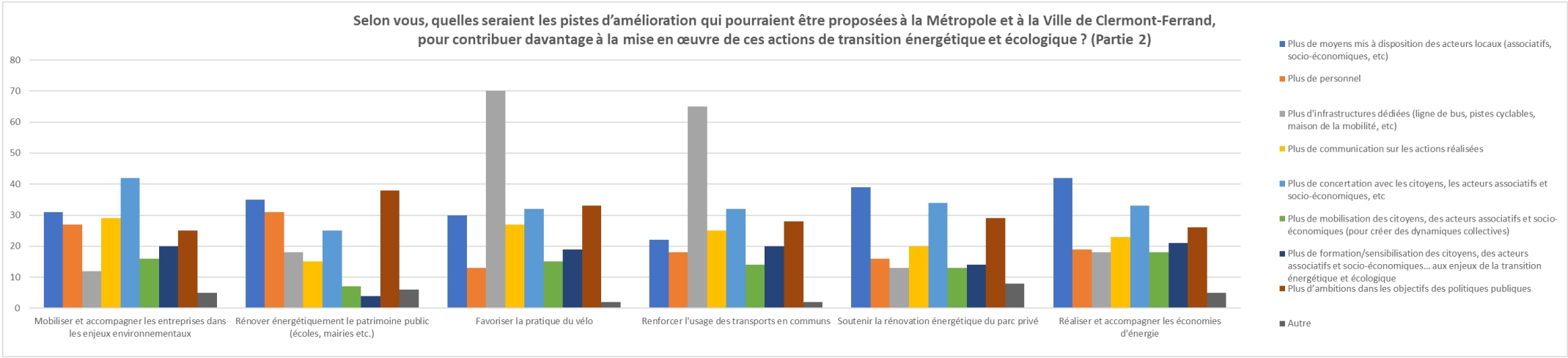
7	Développer les énergies renouvelables pour transformer la facture énergétique du territoire en valeur ajoutée locale	Territoire à énergie positive	43	Créer une cellule biomasse locale, impulsée par la Métropole, animée par l'interprofession	Devenu obsolète
8	Soutenir la production et la transformation locale pour une alimentation plus durable, notamment biologique	Agriculture et alimentation	44	Faire un état des besoins alimentaires, et donc des productions locales à mettre en regard, pour la restauration collective, en particulier scolaire	En cours de finalisation
8	Soutenir la production et la transformation locale pour une alimentation plus durable, notamment biologique	Agriculture et alimentation	45	Développer des légumeries pour alimenter les cuisines des restaurations scolaires	Conception
8	Soutenir la production et la transformation locale pour une alimentation plus durable, notamment biologique	Agriculture et alimentation	46	Soutenir la distribution de proximité	Active
9	Être tous consom'acteurs pour réduire son empreinte écologique	Responsabilité de la collectivité	47	Fournir aux acheteurs publics des outils pour intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les procédures d'achat	Active
9	Être tous consom'acteurs pour réduire son empreinte écologique	Économies	48	Former les entreprises à l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans leurs réponses aux marchés publics	Non réalisée
9	Être tous consom'acteurs pour réduire son empreinte écologique	Responsabilité de la collectivité	49	Développer une Charte des manifestations écoresponsables pour les collectivités et l'écoconditionnalité des aides pour les manifestations du territoire	En cours de finalisation
9	Être tous consom'acteurs pour réduire son empreinte écologique	Économies	50	Mettre en place un groupe de travail pour développer les filières éco-matériaux	Devenu obsolète
9	Être tous consom'acteurs pour réduire son empreinte écologique	Économies	51	Diffuser des guides recensant les producteurs locaux ainsi que les enseignes qui promeuvent les achats locaux, durables, en vrac ou qui proposent la récupération des emballages	Active
9	Être tous consom'acteurs pour réduire son empreinte écologique	Réduction / Valorisation des déchets	52	Informer, sensibiliser et éduquer au goût, au « bien manger » et à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, notamment scolaire	Active

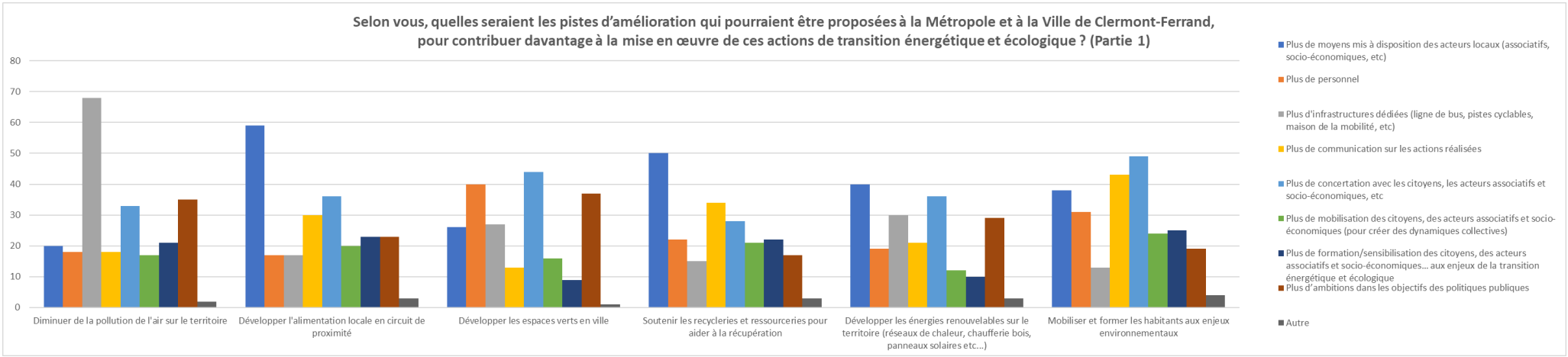
10	Structurer et pérenniser les démarches d'économie circulaire sur le territoire	Réduction / Valorisation des déchets	53	Finaliser la valorisation des biodéchets, dans la restauration collective publique et scolaire	Active
10	Structurer et pérenniser les démarches d'économie circulaire sur le territoire	Réduction / Valorisation des déchets	54	Valoriser davantage les biodéchets, notamment avec l'expérimentation de composteurs en centreville	Active
10	Structurer et pérenniser les démarches d'économie circulaire sur le territoire	Économies	55	Mettre en place une animation des principales zones d'activités	Non réalisé
10	Structurer et pérenniser les démarches d'économie circulaire sur le territoire	Économies	56	Réaliser des pré-diagnostics flux (matière, déchets, énergie et eau) sur le site des entreprises	Active
10	Structurer et pérenniser les démarches d'économie circulaire sur le territoire	Réduction / Valorisation des déchets	57	Soutenir des structures de ressourcerie/recyclerie	Active
11	Mettre en place un schéma directeur de la rénovation des logements 2018-2030	Solidarités / Inclusion et Habitat	58	Mettre en place la plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTRE) : « Rénover + Demain »	Terminé
11	Mettre en place un schéma directeur de la rénovation des logements 2018-2030	Solidarités / Inclusion et Habitat	59	Plan local de l'habitat : identifier des îlots de rénovation homogène et planifier une stratégie de rénovation dans un schéma directeur	Non réalisé
11	Mettre en place un schéma directeur de la rénovation des logements 2018-2030	Solidarités / Inclusion et Habitat	60	Développer l'accompagnement des propriétaires privés des îlots identifiés dans le schéma directeur, via Rénover + Demain et le Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat	Active
11	Mettre en place un schéma directeur de la rénovation des logements 2018-2030	Solidarités / Inclusion et Habitat	61	Parc social : viser la réhabilitation thermique performante des logements existants affichant des étiquettes énergétiques E, F et G	En cours de finalisation
11	Mettre en place un schéma directeur de la rénovation des logements 2018-2030	Solidarités / Inclusion et Habitat	62	Parc social : former les habitants des logements sociaux rénovés	Active

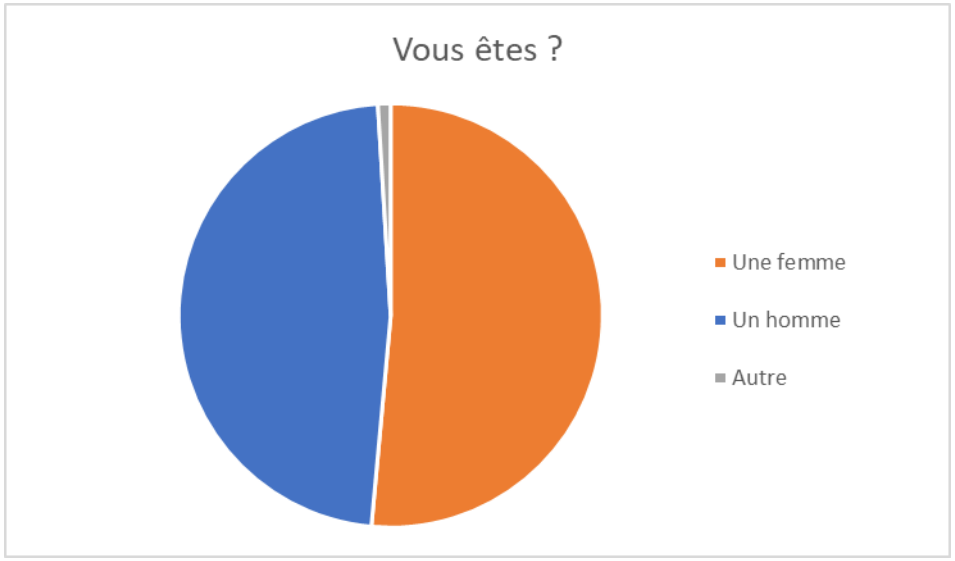
11	Mettre en place un schéma directeur de la rénovation des logements 2018-2030	Solidarités / Inclusion et Habitat	63	Favoriser l'émergence d'opérations innovantes dans les « formes d'habiter », publiques ou privées	Démarrée
12	Réduire la précarité énergétique d'ici 2030	Solidarités / Inclusion et Habitat	64	Etudier la mise en place d'un SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie	Conception
12	Réduire la précarité énergétique d'ici 2030	Solidarités / Inclusion et Habitat	65	Identifier les îlots de précarité énergétique dans le schéma directeur de rénovation des logements	Non réalisé
12	Réduire la précarité énergétique d'ici 2030	Solidarités / Inclusion et Habitat	66	Mettre en place un groupe de travail de lutte contre la précarité énergétique	Devenu obsolète
13	Rénover sur le plan énergétique l'ensemble du patrimoine public d'ici 2030	Responsabilité de la collectivité	67	Rénover les deux équipements nautiques métropolitains les plus énergivores : le stade nautique Pierre-de-Coubertin à Clermont-Ferrand et le Centre Aquatique Les Hautes-Roches à Chamalières	En cours de réalisation
13	Rénover sur le plan énergétique l'ensemble du patrimoine public d'ici 2030	Responsabilité de la collectivité	68	Réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des équipements de Clermont Auvergne Métropole grâce à un suivi de la consommation énergétique et à la régulation	Active
13	Rénover sur le plan énergétique l'ensemble du patrimoine public d'ici 2030	Responsabilité de la collectivité	69	Réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Clermont-Ferrand	Active
13	Rénover sur le plan énergétique l'ensemble du patrimoine public d'ici 2030	Responsabilité de la collectivité	70	Structurer une méthodologie de gestion du volet énergétique et environnemental des bâtiments pour la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole	Devenu obsolète
13	Rénover sur le plan énergétique l'ensemble du patrimoine public d'ici 2030	Responsabilité de la collectivité	71	Mettre en place un plan de gestion immobilière public à l'échelle de la Métropole.	Devenu obsolète
13	Rénover sur le plan énergétique l'ensemble du patrimoine public d'ici 2030	Responsabilité de la collectivité	72	Adjoindre à tous nouveaux projets de construction et de rénovation, un assistant à maîtrise d'ouvrage Développement Durable	Active
13	Rénover sur le plan énergétique l'ensemble du patrimoine public d'ici 2030	Responsabilité de la collectivité	73	Mettre en place un groupe d'échanges de bonnes pratiques entre institutions publiques autour des économies d'énergie	Non réalisé

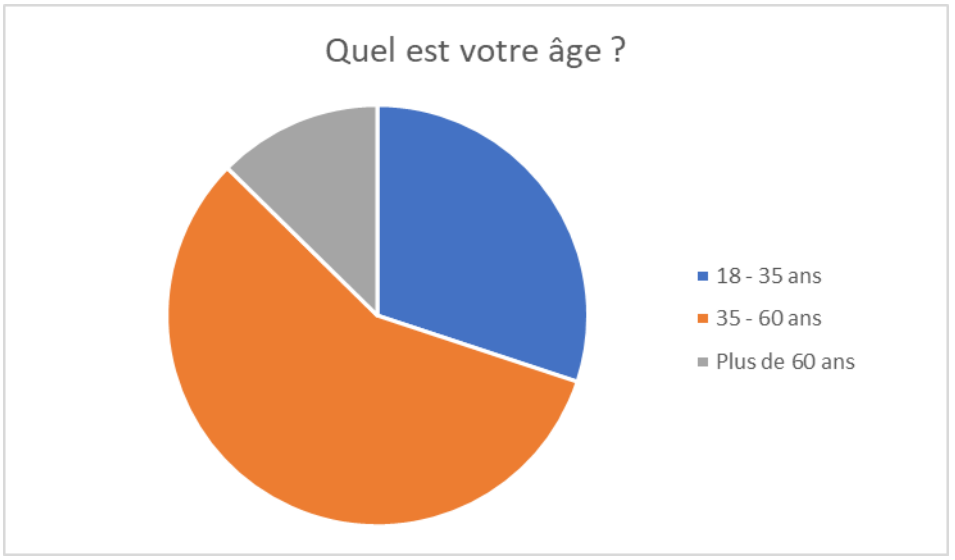
14	Favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle	Mobilite / Qualité de l'air	74	Développer des lignes de transports en commun structurantes pour compléter la ligne A	Conception
14	Favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle	Mobilite / Qualité de l'air	75	Décliner les ambitions du Plan de Déplacement Urbain « bas carbone »	Active
14	Favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle	Mobilite / Qualité de l'air	76	Renforcer la densité urbaine autour des dessertes par les transports en commun ou les aménagements dédiés aux modes actifs	Démarrée
14	Favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle	Mobilite / Qualité de l'air	77	Promouvoir un aménagement de la ville pour un meilleur partage de l'espace public en faveur des mobilités actives	Active
14	Favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle	Mobilite / Qualité de l'air	78	Mettre en oeuvre le Schéma Cyclable métropolitain	En cours de réalisation
14	Favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle	Mobilite / Qualité de l'air	79	Définir un schéma métropolitain de covoiturage et développer les parkings-relais	Active
14	Favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle	Mobilite / Qualité de l'air	80	Expérimenter un service d'autopartage	Active
14	Favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle	Responsabilité de la collectivité	81	Réviser le plan de mobilité de Clermont Auvergne Métropole	Terminé
15	Innover pour l'efficacité énergétique	Transformation urbaine et grands projets	82	Faire du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) un véritable outil au service de la sobriété, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	En cours de réalisation
15	Innover pour l'efficacité énergétique	Transformation urbaine et grands projets	83	Aménager ou créer des quartiers à énergie positive à l'horizon 2050	Non réalisé
15	Innover pour l'efficacité énergétique	Transformation urbaine et grands projets	84	Faire du quartier Saint-Jean un quartier métropolitain exemplaire de la ville de demain	En cours de réalisation
15	Innover pour l'efficacité énergétique	Mobilite / Qualité de l'air	85	Favoriser l'innovation automobile avec le premier circuit « nouvelles énergies » à Charade	Devenue obsolète
15	Innover pour l'efficacité énergétique	Économies	86	Favoriser sur le territoire l'implantation d'entreprises innovantes engagées dans l'efficacité énergétique	Non réalisé
15	Innover pour l'efficacité énergétique	Solidarités / Inclusion et Habitat	87	Étudier des dispositifs d'aide innovants pour la construction neuve performante	Devenue obsolète

ANNEXE 2. ÉVALUATION DE LA PERCEPTION DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR LES CITOYENS – GRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES






Vous êtes ?
Une femme
Un homme
Autre


Quel est votre âge ?
18 - 35 ans
35 - 60 ans
Plus de 60 ans

ANNEXE 3. RELEVÉ DU RÔLE, DES FREINS ET DES LEVIERS DE L'ACTION LOCALE PAR LES PARTENAIRES

Liste des partenaires ayant participé à l'évaluation du Schéma de transition énergétique et écologique :

Aduhme, Michelin, GRDF, Enedis, CCI, Territoire d'énergie 63, Université d'Auvergne, CPIE, Alternatiba, CLCV, INRAE, CEN Auvergne, CISCA, Région AURA, CRESS, SMTC, Grand Clermont, DDT, Parc Naturel régional du Livradois-Forez, Valtom

Participation à la réunion collective 14 novembre 2022 :

Aduhme, Airbeone, Alternatiba63, Axelera, CEN Auvergne, CLCV, CROUS, Enedis, Ferme de Sarlième, GRDF, LieUtopie, OrbiMob, Université Clermont Auvergne, Valtom, Ville de Blanzat, Ville de Cébazat, Ville de Chamalières, Ville de Clermont-Ferrand, Ville de Lempdes, Ville de Saint-Genès-Champanelle.

Relevé de l'atelier du 14 octobre 2022 :

RÔLE DE LA MÉTROPOLE

Appui financier	Soutenir la création de SCIC à vocation environnementale
	Mettre en place la tarification incitative sur les déchets pour inciter les consommateurs à réduire leurs déchets + redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets
	Dans le marché public de vélo en libre-service : préciser de garder les vélos à la fin du marché sur le territoire pour offrir des vélos de seconde main aux associations et particuliers
	Rénovation de logements collectifs, maisons individuelles et bâtiments publics
	Adapter la tarification des transports en commun aux étudiants
	Mécénat d'entreprises pour développer des projets Biodiversité/ Agriculture / Mobilités/ Jardin etc…
	Subventions aux acteurs de la filière vélos
	Dans les communes : acheter des vélos aux agents avec un groupement de commande à l'échelle de la Métropole
	Inciter financièrement aux équipements photovoltaïques et solaires thermiques à l'occasion de travaux de réhabilitation
Communication	Convaincre les maires par d'autres arguments (exemple : sécurité routière)
	Montrer l'exemple (exemplarité)
	Informer les citoyens sur l'obligation du tri à la source
	Mieux communiquer et diffuser les enquêtes ; via les mairies et les élus locaux ; plus de lisibilité ; communication plus positive
	Inventer une communication adaptée aux jeunes ; aller vers les jeunes

	Mieux informer les habitants sur la gestion (tri à faire) des déchets notamment en généralisant des affichages permanents dans les bâtiments
	Rénovation énergétique des maisons individuelles ; relais dispositif de communication d'aide
	Communiquer sur ce qui est fait ; sur les impacts (monitoring) ex : la qualité de l'air s'améliore, il y a x% de cyclistes
	Développement d'une plateforme de partage d'infos / webinaires / minifilms de retours d'expérience
	Démultiplier et ouvrir à plus de public les Rencontres de la Transition (filmer chaque témoignage pour une meilleure accessibilité ?)
	Valoriser les incitatives et les acteurs (Communication ; Financier ; Humains)
	Valorisation de l'état des lieux de la Trame Verte et Bleu à l'échelle de la Métropole
	Proposer à chaque habitant et professionnel une ou plusieurs solution de tri et de valorisation des déchets

Appui technique	Créer une instance qui accompagne les conduites de changements des acteurs économiques
	Prendre en compte l'avis des usagers : commission partenariale : AOM
	Renforcer la continuité des pistes cyclables, tester à vélo les itinéraires cyclables
	Aider à l'entretien des vélos
	Participer aux programmes pédagogiques MFR x lycées agricoles sur les engins renouvelables
	Leviers à accélérer : formation supérieure ; bailleurs ; interventions dans les écoles
	Plan de formation des salariés en entreprises ; proposer des sujets biodiversité / agriculture
	Plan de formation des agents des collectivités ; démultiplication jusqu'aux agents terrains
	Service voirie de la Métropole : être formés pour faire respecter les obligations de la loi LOM
	Enquête sur les usages pour mieux connaître les usages et communiquer
	Impulser une démarche de développement des énergies renouvelables sur le foncier privé (entreprises, particuliers, copropriété) en proposant par exemple des offres de partage via une société à capitaux publics et privés

Exemplarité	En interne Ville et Métro : ne pas attribuer de place de parking si la résidence est à moins de 3 km (exemplarité)
	Développement des énergies renouvelables, utilisation d'énergie fatale et baisse de la consommation des bâtiments et création d'un outil mutualisés avec d'autres collectivités
	Construire des bâtiments exemplaires et éco-quartiers
	Rénovation des bâtiments publics

Coordination (animation communes / acteurs)	La collectivité doit s'appuyer sur les petits acteurs pour solliciter des expertises locales
	Mise en relation des acteurs de la chaine de valeur au service de l'innovation (écotechnologie)
	Sensibiliser par les pairs
	Transférer de vraies compétences aux acteurs (expertise territoriale)
	Partenariat public privé pour acheter en volume des VAE pour faire baisser le prix pour les particuliers
	Rôle d'animation des acteurs de la filière vélo pour coordonner la filière à l'échelle de la Métropole
	Meilleure articulation entre l'échelle métropolitaine et les échelles communales ; animation en réseaux
	Passer tous les projets Métropolitains au crible prioritaire du STEE
	Animation de réseaux thématiques : exemple approvisionnement local, lutte contre le gaspillages entre cuisiniers et agents de la restauration collective scolaire
	Faire le lien entre Plan Paysage Unesco et Métropole sur les enjeux forêts / agriculture / espaces naturels
	Enjeux de renouvellement de la forêt
	Métropole en tant qu'animateur des réseaux d'acteurs environnement
	Villes et associations : donner des cours de vélo (Vélocité 63)

Apport de connaissance (autre rôle)	Créer des laboratoires qui associent les acteurs économiques et citoyens aux instances de gouvernance
	Collectivités : appliquer la loi. Avec accompagnement des acteurs, mettre des pénalités
	Demander des données de consommation à ENEDIS et GRDF pour mieux connaitre le profil énergétique de son territoire
	Susciter et accompagner des "Combrailles Durables" locaux
	Rôle de connaissance des données dans la rénovation énergétique (ex : caméra thermiques)

Compétences directes (autre rôle)	Faire des expérimentations sur des aménagements temporaires (mobilité) pour favoriser l'acceptabilité et la facilité de mise en œuvre
	Assurer la continuité des ressources humaines sur les sujets structurants (ex : le vélo)
	Rôle de la Métro : Faire - Concevoir : aller au-delà des études et des schémas

LEVIERS D'ACTIONS DE LA MÉTROPOLE

Humain	Moyens humains formés et mis à disposition
	Informer sensibiliser les citoyens aux produits locaux, lutte contre le gaspillage alimentaire
	Aller à la rencontre des petits acteurs de l'ESS
	S'appuyer sur les réseaux existants pour la formation (ex: asso des jardiniers etc..)
	Formation biodiversité des agents techniques

Organisationnels	Valoriser les biodéchets ; développer les points d'apports volontaires en ville
	Avoir une plus grande représentativité des acteurs sur les projets => conseil de quartier
	Sensibilisation à grande échelle par quartier
	Donner des moyens humains et financiers aux conseils de quartier pour organiser la transition à leur échelle

Financiers	Soutenir / assurer la sécurité des acteurs économiques pour expérimenter de nouveaux modèles et les amorcer
	Gratuité des transports le week-end
	Facteur externe : cout de l'énergie / contrainte
	Encourager et soutenir les acteurs volontaires et pro-actifs sur ces enjeux
	Aide financière bois ; crédits Etat ; Métropole
	Réhabilitation logement sociaux existants peu performants => crédits alloués

Techniques	Aménagements plus faciles dans les communes où il y a de la place ; voiries larges
	Proposer des petits navettes (plus adaptées à des zones peu denses)
	Photovoltaïque ; pose de compteurs Linky ; courbes de consommation par typologie de bâtiment ; PV peut être rapidement mis en œuvre cf. portail des collectivités locales Enedis

Politiques	Réhabilitation logements sociaux existants peu performants
	Volonté commune des collectivités
	Loi Climat résilience
	PLU : vert
	PADD
	Aide financière bois => décision mise en place aide

Autres	Créer des réseaux et participer à des réseaux nationaux de retours d'expérience
	Leviers des structure ; militantisme interne ; ex ; COP Grenoble
	Mobiliser les acteurs économiques et citoyens sur les engagements des instances de participation citoyennes du quartier aux intercommunalités
	Organisation par quartiers et sur tout le territoire de conventions citoyennes pour lever les freins organisationnels à la conscientisation sur l'urgence climatique
	Favoriser un report modal davantage vers le vélo que vers les transports en commun (moins cher et meilleur pour la santé)
	Réglementation (exemple ; passage à 30)
	Savoir ou on en est au niveau de la trajectoire globale du territoire par rapport à la trajectoire COP 21
	Entrée santé - environnement et alimentation pour parler biodiversité et ressource en eau aux citoyens

FREINS DE L'ACTION LOCALE

Humain	Freins de développement agricole ; humains et foncier
	Formation des habitants logements sociaux ; absence de personne dédiée
	Innovation formes d'habiter ; volonté de la population
	Freins pose photovoltaïque ou de panneaux thermiques ; manque de formation des décideurs et architectes
	Frein covoiturage ; trop de plateforme ; manque de communication
	Complexité de la diversité des acteurs et de l'organisation collective (dernier km)
	Conflit d'usage ; partage de l'espace public

Organisationnels	Freins sur la formation ; ce n'est pas la compétence de la collectivité mais de la Région (limite)
	Freins organisationnels de la convention citoyenne ; trop rapide pour embarquer le monde !
	Observatoire de la biodiv : freins humains, organisationnels, financiers => pérénnité ? Réussir les objectifs de cet observatoire
	Transversalité dans le fonctionnement de la direction des espaces publics
	Complexité de mise en œuvre et manque de donnée du plan de gestion immobilier métropolitain

Financiers	Manque d'un tarif étudiant dans les transports en commun
	Rentabilité du service de transport en commun dans les zones denses
	Arbitrage dans les multi usages (Parc Tiretaine Galaxie Fontgième)
	Plus de financement régional dispositif CVB
	Les projets de mobilité ont un cout très important
	Formation habitants logement sociaux ; budget des bailleurs

Techniques	Manque de continuité des pistes cyclables ; sécurité ; mauvaise conception
	EnR : augmentation des délais d'obtention des composants ; absence stocks ; absence matière ; évolution des couts ; 1er devis sur 15 jours
	Planification ilot de rénovation + schéma directeur ; manque de données croisées (financières énergétiques)

Politiques	Manque de stratégie sur l'implantation d'entreprises innovantes sur ces enjeux
	Problème pour les élus d'assumer des actions pas toujours acceptables (ex : supprimer des places de parking)
	Manque de cohérence ambition / réalité / réalisation sur terrain
	Organisation des filières ; politiques agricole commune ; freins agricoles

Autre	Manque de communication sur les actions du STEE

	Manque de contrôle / verbalisation
	Frein réglementation ; délias de réalisation des projets sur le biogaz mixte